

CIRCULAIRE D'UN DISSIDENT SOLLICITANT DES PROCURATIONS MODIFIÉE ET MISE À JOUR

RÉDIGÉE EN VUE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES
PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES DE

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.

DONT LA TENUE EST PRÉVUE À 10 H (HEURE DE MONTRÉAL)
LE 28 MAI 2024

LA PRÉSENTE CIRCULAIRE VISE LA SOLLICITATION DE PROCURATIONS SUR PAPIER OR PAR
BROWNING WEST MASTER FUND LP ET POUR SON COMPTE

(avec les membres de son groupe et les entités auxquelles elle est liée, l'« actionnaire dissident »)

La présente circulaire de sollicitation de procurations sollicite les PROCURATIONS SUR PAPIER OR de l'actionnaire dissident qui s'opposent aux procurations de la direction de Les Vêtements de Sport Gildan Inc.

Veillez suivre les instructions données dans les présentes sur la manière de déposer votre PROCURATION SUR PAPIER OR. L'actionnaire dissident vous prie d'ignorer tout formulaire de procuration de la direction que vous auriez reçu.

RECOMMANDATION

L'ACTIONNAIRE DISSIDENT VOUS RECOMMANDE DE VOTER EN FAVEUR DE L'ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LES VÊTEMENTS DE SPORTS GILDAN INC. DE CHACUN DES CANDIDATS DE L'ACTIONNAIRE DISSIDENT DANS LE CADRE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES DE LES VÊTEMENTS DE SPORTS GILDAN INC. QUI SE TIENDRA LE 28 MAI 2024.

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT POUR L'AVENIR DE VOTRE INVESTISSEMENT. SI VOUS CONVENEZ QUE LES CHANGEMENTS PROPOSÉS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC. SONT SOUHAITABLES, VEUILLEZ SUIVRE LES INSTRUCTIONS QUI SONT DONNÉES DANS LA PRÉSENTE CIRCULAIRE, À LA RUBRIQUE « RENSEIGNEMENTS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN FAVEUR DES CANDIDATS DE L'ACTIONNAIRE DISSIDENT », POUR VOTER EN FAVEUR DE CHACUN DES CANDIDATS DE L'ACTIONNAIRE DISSIDENT QUI SONT NOMMÉS DANS LA PRÉSENTE CIRCULAIRE ET DANS LA PROCURATION SUR PAPIER OR QUI L'ACCOMPAGNE ET VOUS ABSTENIR DE VOTER À L'ÉGARD DES CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR NOMMÉS PAR GILDAN.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions, veuillez utiliser les coordonnées suivantes :

Numéro de téléphone sans frais de l'Amérique du Nord : 1-800-530-5189
Appels locaux ou messages texte : 416-751-2066 (appels à frais virés acceptés)
Courriel : info@carsonproxy.com



Le 29 avril 2024

TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS	2
<i>Porteurs inscrits</i>	2
<i>Porteurs véritables</i>	2
<i>Date limite pour voter</i>	2
RENSEIGNEMENTS FIGURANT DANS LA PRÉSENTE CIRCULAIRE	2
<i>Avis aux actionnaires des États-Unis</i>	3
<i>Mise en garde relative à l'information prospective</i>	3
CONTEXTE ET MOTIFS DE LA PRÉSENTE SOLLICITATION	4
<i>Objectif de la sollicitation</i>	4
<i>Le conseil a licencié un chef de la direction de longue date et hautement performant sans motif ni explication valable</i>	6
<i>Le conseil a donné de nombreuses explications différentes et contradictoires pour justifier le licenciement de M. Chamandy</i>	7
<i>Le conseil a réalisé un processus de recherche d'un chef de la direction présentant d'importantes lacunes</i>	7
<i>Le processus de recherche d'un chef de la direction bâclé et le manque de vérification diligente ont entraîné la nomination d'un chef de la direction successeur incompetent</i>	8
<i>Les actions du conseil ont entraîné une importante destruction de valeur pour les actionnaires</i>	11
<i>Le conseil a ignoré l'opposition sans précédent des actionnaires et des employés à l'égard de ses actions et demande le retour en poste de M. Chamandy</i>	11
<i>Les actionnaires ont annoncé leur appui en faveur d'une importante reconstitution du conseil</i>	12
<i>Le conseil a commis de nombreux manquements sur le plan de la gouvernance et adopté de nombreuses tactiques hostiles, ce qui démontre qu'un changement des membres du conseil en poste s'impose</i>	13
<i>La solution : l'élection aux postes d'administrateur des candidats hautement qualifiés de l'actionnaire dissident et le retour en poste de M. Chamandy en tant que chef de la direction</i>	18
<i>Plan à cinq piliers des candidats de l'actionnaire dissident visant à générer d'excellents rendements pour les actionnaires de Gildan</i>	26
<i>Augmenter considérablement la valeur pour les actionnaires de Gildan</i>	28
<i>Le plan à cinq piliers de l'actionnaire dissident est de loin supérieur au plan que M. Tyra et le conseil ont présenté</i>	28
<i>Les actionnaires ne peuvent se permettre d'attendre et d'observer, car les décisions que prend M. Tyra aujourd'hui pourraient avoir des effets néfastes à long terme</i>	30
<i>Témoignages d'appui de la part d'actionnaires</i>	30
POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE	32
1. <i>Élection des candidats de l'actionnaire dissident</i>	32
2. <i>Nomination des auditeurs</i>	38
3. <i>Vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction</i>	38
4. <i>Proposition d'actionnaire</i>	38
5. <i>Autres questions</i>	39
RENSEIGNEMENTS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN FAVEUR DES CANDIDATS DE L'ACTIONNAIRE DISSIDENT	39
<i>Qui peut voter</i>	39
<i>Sollicitation de procurations</i>	39
<i>Nomination des fondés de pouvoir</i>	40
<i>Révocation des procurations</i>	40

<i>Exercice du pouvoir discrétionnaire</i>	41
<i>Actionnaires inscrits</i>	41
<i>Avis aux actionnaires non inscrits</i>	42
AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS	43
<i>Indépendance</i>	43
<i>Ordonnances d'interdiction d'opérations, amendes, sanctions ou faillites</i>	43
<i>Principaux porteurs de titres avec droit de vote</i>	44
<i>Rémunération de certains membres de la haute direction, prêts, intérêt dans des opérations importantes, contrats de gestion et plan de rémunération fondé sur des titres de participation</i>	44
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	44

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE
PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.

CIRCULAIRE D'UN DISSIDENT SOLLICITANT DES PROCURATIONS MODIFIÉE ET MISE À JOUR DATÉE DU 29 AVRIL 2024

RELATIVE À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES QUI SE TIENDRA LE 28 MAI 2024

La présente circulaire d'un dissident sollicitant des procurations modifiée et mise à jour (la « circulaire ») et le formulaire de procuration sur papier or qui l'accompagne (la « procuration sur papier or ») ou le formulaire d'instructions de vote sur papier or (le « FIV sur papier or ») vous sont fournis dans le cadre de la sollicitation effectuée par Browning West Master Fund LP (avec les entités auxquelles elle est liée et les membres de son groupe, l'« actionnaire dissident », « nous », « notre » ou « nos ») des procurations qui seront utilisées dans le cadre de l'assemblée annuelle et extraordinaire (l'« assemblée ») des actionnaires (les « actionnaires ») de Les Vêtements de Sport Gildan Inc. (« Gildan » ou la « Société »), dont la tenue est prévue à 10 h (heure de Montréal) le 28 mai 2024, et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Si l'assemblée est ajournée, reportée ou prévue à une autre date, la présente circulaire est fournie en vue de solliciter vos procurations pour cette assemblée ajournée, reportée ou prévue à une autre date.

L'actionnaire dissident sollicite vos PROCURATIONS SUR PAPIER OR et recommande aux actionnaires de voter **EN FAVEUR** de l'élection des candidats de l'actionnaire dissident suivants, lesquels exerceront leurs fonctions jusqu'à la clôture de la première assemblée annuelle des actionnaires qui suivra leur élection ou jusqu'à l'élection ou la nomination de leur remplaçant :

1. Glenn J. Chamandy;
2. Michener Chandlee;
3. Ghislain Houle;
4. Mélanie Kau;
5. Michael Kneeland;
6. Peter Lee;
7. Karen Stuckey;
8. J.P. Towner.

(les candidats aux postes d'administrateur susmentionnés sont les « candidats de l'actionnaire dissident »).

La présente sollicitation est effectuée par l'actionnaire dissident, lequel détient environ 5,0 % des actions ordinaires émises et en circulation (les « actions ordinaires ») de la Société, et pour le compte de celui-ci, et non par la direction de la Société (la « direction »).

La direction de Gildan vous a déjà fait parvenir une circulaire d'information de la direction datée du 23 avril 2024 (la « circulaire de la direction ») et un formulaire de procuration sur papier bleu (la « procuration de la direction » et, collectivement avec la circulaire de la direction, les « documents de la direction relatifs à l'assemblée »).

L'ACTIONNAIRE DISSIDENT VOUS DEMANDE INSTAMMENT DE REJETER LA PROCURATION DE LA DIRECTION SUR PAPIER BLEU.


**VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE
PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.**

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT POUR L'AVENIR DE VOTRE INVESTISSEMENT DANS LA SOCIÉTÉ. SI, APRÈS AVOIR LU LA PRÉSENTE CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS, VOUS CONVENEZ QUE LES CHANGEMENTS PROPOSÉS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ SONT SOUHAITABLES, VEUILLEZ SIGNER ET DATER LA PROCURATION SUR PAPIER OR CI-JOINTE ET LA RETOURNER DE LA MANIÈRE INDIQUÉE CI-DESSOUS :

Porteurs inscrits

SI VOUS DÉTENEZ VOS ACTIONS DIRECTEMENT EN VOTRE NOM, RETOURNEZ LA PROCURATION SUR PAPIER OR CI-JOINTE AUX COORDONNÉES SUIVANTES :

 PAR COURRIER : 50 CARROLL STREET, TORONTO (ONTARIO) M4M 3G3
PAR COURRIEL : INFO@CARSONPROXY.COM
PAR TÉLÉCOPIEUR : 416-439-4284

Porteurs véritables

SI VOUS DÉTENEZ VOS ACTIONS PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UN COURTIER OU D'UN AUTRE INTERMÉDIAIRE, VOUS POUVEZ EXERCER VOS DROITS DE VOTE PAR INTERNET, PAR TÉLÉPHONE OU PAR COURRIER EN SUIVANT LES INSTRUCTIONS QUI FIGURENT SUR LE FIV SUR PAPIER OR CI-JOINT QUI VOUS A ÉTÉ REMIS PAR VOTRE COURTIER OU AUTRE INTERMÉDIAIRE.

Date limite pour voter

VOUS DEVEZ REMETTRE LE FORMULAIRE D'INSTRUCTIONS DE VOTE CI-JOINT OU VOTER PAR PROCURATION AU PLUS TARD À 17 H (HEURE DE MONTRÉAL) LE 23 MAI 2024. LES DOCUMENTS REQUIS SERONT REMIS AUX REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE EN VOTRE NOM AVANT L'HEURE LIMITE POUR LA REMISE DES PROCURATIONS. UNE PROCURATION SUR PAPIER OR REMISE EN BONNE ET DUE FORME ET EN TEMPS OPPORTUN RÉVOQUE AUTOMATIQUEMENT TOUTE PROCURATION ANTÉRIEURE.

RENSEIGNEMENTS FIGURANT DANS LA PRÉSENTE CIRCULAIRE

Sauf indication contraire, les renseignements portant sur la Société qui figurent dans la présente circulaire ont été tirés de documents ou de dossiers accessibles au public qui ont été déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et d'autres sources publiques, ou sont fondés sur de tels documents ou de tels dossiers.

Il est possible de consulter des renseignements au sujet de la Société sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca. Bien que l'actionnaire dissident n'ait aucun motif de croire qu'un énoncé figurant dans les présentes soit erroné ou incomplet, nous n'engageons aucunement notre responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de tels renseignements ni quant à l'omission, par la Société, de déclarer des renseignements importants qui pourraient avoir une incidence sur l'importance ou l'exactitude de ces renseignements.

La présente circulaire ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres, ou encore la sollicitation d'une procuration, par une personne dans un territoire où cette offre ou cette sollicitation n'est pas autorisée ou dans lequel la personne qui fait cette offre ou cette sollicitation n'est pas autorisée à le faire, ou à une personne à qui il est illégal de faire cette offre ou cette sollicitation ou auprès de qui il est illégal de solliciter une offre ou une procuration. La remise de la présente circulaire ne saurait en aucun cas sous-entendre qu'il n'y a eu aucun changement dans les renseignements qui figurent dans les présentes depuis la date à laquelle ces renseignements ont été présentés dans la présente circulaire.

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.

Un exemplaire de la présente circulaire, y compris la lettre aux actionnaires qui l'accompagne, et de la PROCURATION SUR PAPIER OR peut être obtenu, sur demande et sans frais, auprès de l'actionnaire dissident, en communiquant avec notre agent chargé de la sollicitation de procurations et agent chargé de la compilation des procurations, Carson Proxy au 1-800-530-5189 (numéro sans frais), au 1-416-751-2066 (appels locaux ou messages texte), par courriel, à l'adresse info@carsonproxy.com, ou encore en visitant le site Web de SEDAR+, sous le profil d'émetteur de Gildan, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Dans certains cas, les procédures d'exercice des droits de vote rattachés à vos actions peuvent être compliquées et prendre du temps. Si vous appuyez l'élection des candidats de l'actionnaire dissident, vous devez remplir rapidement votre PROCURATION SUR PAPIER OR ainsi que les autres documents requis.

Se reporter aux rubriques « Nomination des fondés de pouvoir » à la page 40 et « Révocation des procurations » à la page 40 de la présente circulaire pour obtenir des renseignements sur l'exercice des droits de vote.

Les PROCURATIONS SUR PAPIER OR doivent être reçues par Carson Proxy au plus tard à 17 h (heure de Montréal) le 23 mai 2024. Les PROCURATIONS SUR PAPIER OR seront ensuite transmises aux représentants de l'assemblée.

Avis aux actionnaires des États-Unis

Gildan est une société par actions régie par les lois fédérales du Canada. La présente sollicitation de procurations n'est pas assujettie aux exigences de l'article 14(a) de la loi des États-Unis intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1934 »). Par conséquent, la présente sollicitation de procurations est effectuée aux États-Unis à l'égard des titres de Gildan conformément aux lois canadiennes sur les sociétés et sur les valeurs mobilières, et la présente circulaire a été rédigée conformément aux exigences en matière de communication de l'information applicables au Canada. Les actionnaires des États-Unis doivent savoir que ces exigences canadiennes diffèrent de celles qui s'appliquent aux circulaires de sollicitation de procurations en vertu de la Loi de 1934.

Mise en garde relative à l'information prospective

Certains renseignements qui figurent dans la présente circulaire, qui y sont joints ou qui y sont intégrés par renvoi, peuvent renfermer des énoncés prospectifs, au sens qui est donné à ce terme dans les lois canadiennes sur les valeurs mobilières ou tel que ce terme est utilisé dans ces lois, au sujet des objectifs de l'actionnaire dissident dans la mesure où ils se rapportent à Gildan et de l'incidence qu'auront les candidats de l'actionnaire dissident, s'ils sont élus, sur la situation financière, les résultats d'exploitation, les stratégies commerciales, l'accroissement des produits d'exploitation et la position concurrentielle de Gildan, y compris, plus particulièrement, à l'égard du plan à cinq piliers, tel que chacun de ces éléments est décrit dans la présente circulaire, ainsi qu'au sujet d'autres questions.

Tous les énoncés qui figurent dans la présente circulaire, qui y sont intégrés par renvoi ou qui y sont joints, sauf les énoncés portant sur des faits historiques, constituent des énoncés prospectifs, y compris les énoncés qui traitent des activités, des événements ou des faits nouveaux qui, de l'avis de l'actionnaire dissident, surviendront ou pourraient survenir dans l'avenir. Il est possible de repérer ces énoncés prospectifs à l'emploi de verbes conjugués au futur ou au conditionnel ou de termes prospectifs tels que « possiblement », « prévoir », « avoir l'intention de », « planifier », « estimer », « éventuel », « anticiper », « croire » ou « continuer », ou encore de termes semblables ou leur contraire, et ces énoncés comprennent des déclarations relatives à l'appui en faveur de l'actionnaire dissident; de l'application de la stratégie commerciale de la Société et du moment de son application, y compris le plan à cinq piliers; des projets et des intentions de l'actionnaire dissident et des candidats de l'actionnaire dissident pour l'avenir; de la gouvernance future de la Société et des perspectives de croissance durables de la Société.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans la présente circulaire sont fondés sur des interprétations et des hypothèses, des convictions, des opinions et des attentes raisonnables de l'actionnaire dissident au moment où elles sont formulées. Ces hypothèses comprennent la croissance potentielle future de Gildan; ses résultats d'exploitation; ses flux de trésorerie futurs; le rendement et les perspectives et occasions d'affaires futurs de Gildan; l'élection des candidats de l'actionnaire dissident;

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.

la capacité des candidats de l'actionnaire dissident, s'ils sont élus, d'apporter des changements positifs au sein de Gildan et de nommer d'autres personnes à titre d'administrateur; l'application du plan à cinq piliers et ses répercussions; la réponse et l'issue de toute demande en justice qui pourrait être intentée contre l'actionnaire dissident; la mise en application et l'échéancier de la stratégie d'affaires de Gildan; le fait que le contexte général et réglementaire actuel et que la conjoncture économique demeurent inchangés; la disponibilité du financement; les coûts d'exploitation et d'immobilisation; les liquidités disponibles de Gildan; la capacité de Gildan de repérer, de recruter et de maintenir en poste du personnel qualifié; les taux de change; les investissements en capital requis; la concurrence sur le marché; les relations continues avec les employés et les autres parties prenantes; et les conditions commerciales et économiques générales.

Rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels ces énoncés prospectifs reposent se matérialiseront. Nous conseillons au lecteur de la présente circulaire de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs qui figurent dans la présente circulaire, lesquels ne constituent d'aucune façon une garantie du rendement et sont exposés à un certain nombre d'impondérables et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent les mesures prises par les actionnaires; les décisions des tribunaux; le moment de l'assemblée; les mesures prises par la Société, la direction et les membres actuels du conseil d'administration de la Société; les conséquences inattendues découlant d'un changement de contrôle; le défaut par les actionnaires d'élire tous les candidats de l'actionnaire dissident; l'état des actifs, de la situation financière et des livres comptables de Gildan; la conjoncture économique et les conditions du marché en général; la disponibilité des capitaux; les modifications législatives; les processus réglementaires; les mesures prises par les concurrents; et la capacité de mettre en application des stratégies d'affaires, de donner suite à des occasions d'affaires et d'obtenir des modes de financement non traditionnels après un contexte d'incertitude. Les actionnaires doivent savoir que tous les énoncés prospectifs comportent des risques et des impondérables, notamment les risques et les impondérables qui sont décrits dans les documents déposés par Gildan auprès des commissions de valeurs mobilières canadiennes applicables, dont on peut obtenir des exemplaires sous le profil d'émetteur de Gildan, à l'adresse www.sedarplus.ca. Nous vous prions d'examiner ces facteurs avec soin. Les énoncés prospectifs qui figurent dans la présente circulaire doivent expressément être lus en tenant compte de la présente mise en garde. Les énoncés prospectifs qui figurent dans la présente circulaire sont donnés en date de la présente circulaire et l'actionnaire dissident décline toute obligation de les mettre à jour publiquement, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements ou d'événements ultérieurs ou pour tout autre motif, sauf si la loi l'exige.

CONTEXTE ET MOTIFS DE LA PRÉSENTE SOLLICITATION

L'actionnaire dissident est composé de Browning West Master Fund LP ainsi que des personnes du même groupe qu'elle et des personnes avec qui elle a des liens. En date des présentes, Browning West Master Fund LP est un actionnaire véritable de la Société. Browning West Master Fund LP (avec les personnes du même groupe qu'elle et les personnes avec qui elle a des liens) détient actuellement la propriété d'environ 5,0 % des actions ordinaires émises et en circulation de Gildan, ou encore exerce un contrôle ou une emprise sur un tel pourcentage de ces actions. L'actionnaire dissident est une société de gestion de placements qui adopte une approche fondamentale ciblée et à long terme et concentre ses investissements principalement en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest. Il y a plusieurs années, l'actionnaire dissident a investi dans Gildan après avoir constaté son potentiel à long terme à partir de notre analyse approfondie et à multiples facettes, y compris 46 réunions avec les membres de la haute direction, plus d'une douzaine de déplacements au siège social de Gildan situé à Montréal et de nombreuses visites des usines de fabrication de la Société situées au Honduras et en Caroline du Nord. Au cours des dernières années, l'actionnaire dissident a continué d'investir davantage dans la Société; sa décision d'investissement repose sur la réalisation par l'équipe de direction de Gildan des stratégies intitulées « Retour à l'essentiel » et « Croissance durable de Gildan », qui se sont traduites par une solide croissance des activités de Gildan.

Objectif de la sollicitation

L'actionnaire dissident est d'avis que le conseil d'administration de Gildan (le « conseil ») a causé de nombreux manquements importants, notamment les suivants : (i) un processus de planification de la relève bâclé qui a causé énormément de dommages aux activités de Gildan et une destruction de la valeur actionnariale, (ii) un mépris flagrant face

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.

à l'opposition directe et massive des actionnaires à l'égard des actions du conseil, et (iii) des échecs considérables en matière de gouvernance et l'adoption abusive de tactiques hostiles. Le conseil a démontré à plusieurs reprises qu'il n'est pas disposé à agir au mieux des intérêts de la Société et de ses parties prenantes.

La faiblesse de la position du conseil a été exposée récemment par la démission en bloc de cinq administrateurs avec prise d'effet le 1^{er} mai 2024, dont le président du conseil, Donald Berg, et le président de chaque comité du conseil, ainsi que par la décision de deux autres administrateurs en poste qui ont choisi de ne pas rendre de comptes en ne se présentant pas de nouveau à l'élection lors de l'assemblée.

Ces sept démissions sont une indication claire que le conseil reconnaît en fait ses nombreux échecs. Malgré ces démissions, nous sommes extrêmement préoccupés et fermement convaincus qu'une reconstitution complète du conseil est absolument nécessaire. Les administrateurs sortants, aujourd'hui en disgrâce, ont trié sur le volet cinq nouveaux membres du conseil déjà résolus à perpétuer la principale cause d'échec des membres antérieurs du conseil, c'est-à-dire le licenciement malavisé du chef de la direction, M. Chamandy, créateur de valeur avéré de longue date, en faveur de M. Tyra, destructeur de valeur notoire. Les récents commentaires antagonistes faits publiquement par le nouveau président du conseil, Tim Hodgson, démontrent que la priorité absolue des administrateurs sortants dans la sélection de leurs remplaçants était de trouver des candidats qui s'engageraient aveuglément à maintenir M. Tyra au poste de chef de la direction de Gildan et à poursuivre les hostilités envers les principaux actionnaires de la Société. N'oubliez pas ce qui suit : les intérêts des candidats du conseil ne s'alignent pas avec vos intérêts du fait qu'ils ne détiennent que peu d'actions alors que les candidats de l'actionnaire dissident détiennent des actions d'une valeur de plus de 300 millions de dollars américains.

Un vote en faveur de tous les candidats aux postes d'administrateur de l'actionnaire dissident garantira la réintégration de M. Chamandy, créateur de valeur avéré, dans ses fonctions de chef de la direction de Gildan et la réalisation du plan d'exploitation à cinq piliers de l'actionnaire dissident (le « plan à cinq piliers »), sous la direction de M. Chamandy, afin d'accroître considérablement la valeur pour les actionnaires. Si le plan d'exploitation est réalisé immédiatement, les candidats aux postes d'administrateur de l'actionnaire dissident sont d'avis qu'il pourrait faire presque doubler le cours de l'action de Gildan d'ici la fin de 2025 et le faire presque tripler au cours des cinq prochaines années.

Inversement, un vote en faveur du conseil actuel permettra à M. Tyra, destructeur de valeur récidiviste, de demeurer chef de la direction de Gildan alors qu'il tente de mettre à exécution un plan d'exploitation nettement inférieur au plan à cinq piliers. Le conseil et ses conseillers ont indiqué, en privé, qu'ils choisiront d'attendre et d'observer M. Tyra au cours de la prochaine année. Cette position est révélatrice du sentiment d'hésitation du conseil et de son manque de conviction envers les capacités de M. Tyra comme chef de la direction. Mais cette période d'observation serait surtout extrêmement dangereuse et irresponsable parce que Gildan évolue dans un environnement opérationnel difficile et que les décisions critiques que son chef de la direction prendra au cours des prochains mois auront des effets durables et vraisemblablement dommageables pour l'entreprise de Gildan. De plus, bien que le conseil a déjà provoqué l'agitation dans les affaires de Gildan, les bouleversements pourraient s'accroître, car plusieurs membres de la haute direction qui ont vendu un grand nombre d'actions lorsque M. Tyra a été nommé quitteront probablement leur poste si M. Chamandy ne réintègre pas immédiatement ses fonctions.

À ce stade critique de l'évolution de Gildan, les actionnaires devraient se poser une question simple : Pouvons-nous permettre à un chef de la direction qui ne possède pas les qualifications requises, qui affiche de fâcheux antécédents de destruction de valeur et qui n'offre aucun plan d'exploitation crédible de demeurer en poste? Ou devrions-nous plutôt réintégrer dans ses fonctions un chef de la direction expérimenté qui possède des antécédents remarquables de création de valeur et un plan d'exploitation solide?

À l'assemblée, les actionnaires auront l'occasion de tenir le conseil (y compris ses successeurs triés sur le volet) responsable de ses actions destructrices de valeur en élisant huit administrateurs hautement qualifiés qui s'engagent à corriger les erreurs du conseil et à dynamiser les rendements pour les actionnaires. Les candidats de l'actionnaire dissident possèdent de solides antécédents en matière de création de valeur, de même qu'une expérience pertinente au sein du secteur et en matière de gouvernance. Les candidats de l'actionnaire dissident, particulièrement son candidat à la présidence du conseil,

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.

Michael Kneeland, ont également supervisé des processus de planification de la relève qui ont été couronnés de succès. Cette expérience est essentielle pour l'avenir de Gildan, car le récent échec du processus de succession au sein de Gildan est directement attribuable à l'ancien conseil, qui ne possédait pas l'expertise nécessaire en matière de succession.

Par conséquent, la présente sollicitation de procurations par l'actionnaire dissident vise à obtenir votre appui en vue de l'élection des candidats de l'actionnaire dissident, tel qu'il est décrit plus en détail à la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'assemblée – Élection des candidats de l'actionnaire dissident » ci-dessous, dans le but de renouveler les membres du conseil.

Le conseil a licencié un chef de la direction de longue date et hautement performant sans motif ni explication valable

Le 11 décembre 2023, le conseil a licencié soudainement sans motif valable le chef de la direction de longue date de Gildan, M. Chamandy. Simultanément, le conseil a nommé M. Tyra, un dirigeant avec des antécédents de piètre rendement, pour remplacer M. Chamandy. Compte tenu des solides antécédents de M. Chamandy et de la prospérité des activités de Gildan, son licenciement soudain sans motif valable ni explication crédible a été particulièrement inquiétant. Cette décision surprenante a suscité l'opposition publique de l'actionnaire dissident et d'un grand nombre d'autres actionnaires de longue date. Au cours de la première semaine du licenciement de M. Chamandy, neuf actionnaires indépendants, dont certains des actionnaires les plus importants et les plus anciens de Gildan, ont exprimé publiquement leur désaccord à l'égard des actions du conseil et ont demandé le retour en poste de M. Chamandy. A contrario, il y a des silences qui en disent long : parmi les actionnaires qui ne se retrouvent pas dans une situation de conflits d'intérêts, aucun n'a manifesté publiquement son appui envers les décisions du conseil et M. Tyra.

Au fil des recherches que l'actionnaire dissident a effectuées sur la Société et de ses interactions avec elle, il est apparu évident que M. Chamandy est un dirigeant compétent qui a joué un rôle déterminant dans le succès impressionnant de Gildan. Sous la direction de M. Chamandy, Gildan a généré des rendements extraordinaires pour les actionnaires, avec le cours de l'action ayant presque centuplé depuis que M. Chamandy a fait de Gildan une société cotée en bourse il y a près de 25 ans. Les résultats financiers de Gildan ont été extraordinaires avec M. Chamandy à sa tête et son bénéfice par action a augmenté de presque 16 % par année au cours de la période de 25 ans en question.¹ Bien que le conseil ait tenté de salir la réputation de M. Chamandy, les solides résultats financiers et opérationnels récemment obtenus par Gildan témoignent du rendement de ce dernier. Au cours des dernières années, M. Chamandy a dirigé le plus important cycle d'innovation de produits de l'histoire de la Société, chapeauté l'expansion des activités au Bangladesh, et composé avec les répercussions de la pandémie de COVID-19 et de deux ouragans d'envergure qui ont perturbé les activités. Malgré un contexte d'exploitation et une conjoncture économique difficiles, le bénéfice par action de Gildan a augmenté de 55 % au cours des quatre dernières années².

Il est important de noter que M. Chamandy a permis à Gildan d'acquérir une part du marché importante au cours des dernières années, ce qui a positionné l'entreprise favorablement pour les années à venir. Le marché avait commencé à reconnaître la position favorable de Gildan, le cours de l'action ayant augmenté de 36 % au cours de 2023 jusqu'au licenciement de M. Chamandy en décembre, dépassant largement le rendement de 8 % de l'indice pertinent au cours de la période. De plus, au cours des deux, cinq et dix dernières années, sous la direction de M. Chamandy, Gildan a surpassé la médiane de son groupe de pairs en termes de croissance des revenus, de croissance du bénéfice par action et de rendement total³. Le rendement supérieur de M. Chamandy est considérablement plus élevé que celui des concurrents directs.

¹ Bloomberg. Représente le rendement total depuis le premier appel public à l'épargne réalisé du 17 juin 1998 au 8 décembre 2023. BPA rajusté selon un TCAC mesuré de l'exercice 1998 à l'exercice 2023, selon les rapports annuels de Gildan.

² BPA rajusté selon un TCAC mesuré de l'exercice 2019 à l'exercice 2023, selon les rapports annuels de Gildan

³ Le groupe de comparaison est composé de Capri, Carter's, Columbia, Deckers, Edgewell Personal Care, Hanesbrands, Kontoor, Levi Strauss, Lululemon, Mattel, Phillips Van Heusen, Ralph Lauren, Skechers, Spectrum Brands, Tapestry, Under Armour et Wolverine Worldwide. Kontoor et Levi ont été exclus des comparaisons du RPA sur 10 ans. Les rendements totaux représentent les périodes de 2 ans, 5 ans et 10 ans qui ont précédé le 8 décembre 2023, dernier jour avant le licenciement de M. Chamandy.

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.

L'actionnaire dissident estime que peu de dirigeants présentent un bilan de création de valeur comparable à celui de M. Chamandy.

De fait, les déclarations signées par le président du conseil, M. Donald Berg, qui figurent dans les rapports annuels publiés au cours des trois dernières années corroborent le bon rendement de M. Chamandy. Dans le rapport annuel de 2022 de Gildan, le président du conseil, M. Donald Berg, a déclaré ce qui suit : « Nous sommes satisfaits de nos solides résultats et de nos avancées stratégiques au cours de l'exercice 2022. [...] Plus précisément, alors que l'environnement changeant des dernières années a rendu le secteur des vêtements difficile, nos initiatives en matière de capacité de fabrication et d'intégration verticale nous donnent la certitude que nos dépenses d'investissement nous placent dans une position de force pour tirer parti des futures occasions de croissance. » et « [a]lors que nous entamons la deuxième année de la stratégie de croissance durable de Gildan, nous disposons d'une base solide pour tirer parti des réalisations de l'exercice qui vient de se terminer. La combinaison de notre stratégie ciblée, de nos atouts concurrentiels et de notre équipe dévouée nous place en bonne position pour offrir une valeur à long terme à nos actionnaires. » Dans le rapport annuel de 2021 de Gildan, M. Berg a déclaré ce qui suit : « Nous sommes ravis de l'excellente performance qu'a enregistrée Gildan en 2021, qui démontre la force de la stratégie soigneusement exécutée de la Société « Retour à l'essentiel ». Auparavant, dans le rapport annuel de 2020, il a déclaré : « Je tiens à dire que je suis ravi des réalisations majeures de Gildan en 2020 [...] Le conseil est convaincu que les initiatives et les décisions prises par la Société continueront de renforcer la position concurrentielle de Gildan et favoriseront sa croissance future. »

Le conseil a donné de nombreuses explications différentes et contradictoires pour justifier le licenciement de M. Chamandy

L'actionnaire dissident est étonné des nombreuses explications que donne le conseil pour justifier le licenciement de M. Chamandy. Le 12 décembre, le conseil a attribué le licenciement de M. Chamandy à un différend lié au moment de la planification de la relève, indiquant dans un article du *Globe & Mail* que le conseil était en désaccord avec M. Chamandy sur le moment de passer le flambeau. Toutefois, à une date ultérieure en décembre, le conseil a cherché à donner de nouvelles explications en insistant sur les divergences d'opinions en matière de fusions et acquisitions et sur les inquiétudes liées à la stratégie de croissance de M. Chamandy pour Gildan. En janvier, le conseil a de nouveau changé ses explications en tentant de présenter M. Chamandy comme un chef de la direction désengagé de ses obligations. Le changement continu des explications semble indiquer un manquement important sur le plan de la gouvernance et de la défaillance du processus décisionnel du conseil. Le ton retentissant et personnel de la campagne de désinformation menée par le conseil contre M. Chamandy suggère que la décision du conseil de le licencier était probablement motivée par des visées personnelles.

En outre, les déclarations signées par M. Berg dans les rapports annuels de Gildan contredisent sans équivoque les nombreux reproches formulés par le conseil à l'encontre de M. Chamandy depuis son licenciement. Par exemple, le 20 décembre 2023, le conseil a déclaré dans une lettre adressée aux actionnaires que « M. Chamandy a éprouvé des difficultés à trouver de nouvelles avenues de croissance interne à long terme ». Cependant, dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2022 de Gildan, M. Berg a écrit ce qui suit : « Le conseil est convaincu que l'équipe de direction de Gildan, avec sa passion commune pour l'excellence et la création de valeur pour les parties prenantes, sera en mesure de maintenir le cap et les réalisations en matière d'atteinte des objectifs stratégiques de la Société, ce qui permettra d'accroître le chiffre d'affaires et le bénéfice par action de Gildan. » Dans le rapport annuel de 2021 de Gildan, M. Berg a déclaré ce qui suit : « Alors que commence notre prochaine phase de croissance, nous sommes dans une meilleure position que jamais auparavant. » L'actionnaire dissident s'inquiète du fait que le conseil, après avoir constaté une ferme opposition des actionnaires à l'égard de ses actions, a contredit ses déclarations signées antérieures dans un faible effort pour justifier ses actions passées.

Le conseil a réalisé un processus de recherche d'un chef de la direction présentant d'importantes lacunes

Le processus de recherche d'un chef de la direction adopté par le conseil présentait d'importantes lacunes, à savoir (i) les critères de recherche utilisés étaient inappropriés, (ii) il a été fait à la hâte, et (iii) M. Chamandy, cofondateur et ancien chef de la direction de Gildan, n'y a pas participé.

**VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE
PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.**

- (i) *Critères de sélection inappropriés* : Il est évident pour ceux qui ont une bonne compréhension des activités de Gildan que le conseil aurait dû accorder la priorité à des candidats au poste de chef de la direction ayant (i) les meilleures compétences du secteur en matière de fabrication et d'intégration verticale, (ii) des antécédents clairs et vérifiables en matière de création de valeur, (iii) une capacité démontrée à gérer une entreprise de plus en plus ouverte à la mondialisation et d'aussi grande envergure et (iv) une intégrité absolue. De plus, le conseil aurait dû retenir uniquement les candidats au comportement éthique irréprochable. Toutefois, au lieu d'appliquer les critères susmentionnés, l'actionnaire dissident a été surpris d'apprendre, dans le cadre de ses conversations avec le président du conseil, M. Donald Berg, que plutôt que de s'appuyer sur des critères d'évaluation des compétences rigoureux, comme l'esprit entrepreneurial, la passion et le désir de performer, le conseil s'est en réalité appuyé sur des qualités subjectives.
- (ii) *Processus bâclé* : Compte tenu des informations que le conseil a lui-même fournies, le processus de recherche a été très rapide, c'est-à-dire qu'il n'a duré que quelques mois, ce qui, selon l'actionnaire dissident, constitue un délai insuffisant pour procéder à une recherche approfondie de repérage et d'évaluation des meilleurs candidats pour une entreprise de l'envergure de Gildan, avec le niveau de complexité qui l'accompagne.
- (iii) *Non-participation de M. Chamandy* : Ce qui est probablement encore plus préoccupant est que M. Chamandy, chef de la direction et cofondateur de Gildan, qui possède une vaste expérience des activités de Gildan, a été entièrement exclu du processus de planification de la relève, y compris l'établissement des critères de recherche et la sélection des candidats. L'actionnaire dissident est sidéré que le conseil n'ait pas jugé utile de mobiliser les compétences du chef de la direction et fondateur de Gildan dans le cadre du processus d'embauche de son remplaçant.

L'actionnaire dissident est également troublé par la possibilité d'un conflit d'intérêts entre M. Tyra et le président du conseil de Gildan, M. Donald Berg. Non seulement MM. Tyra et Berg sont tous deux résidents de Louisville, dans le Kentucky, mais M. Berg a siégé au conseil de surveillance (*Board of Overseers*) de l'Université de Louisville alors que M. Tyra était directeur sportif de cette même université. L'actionnaire dissident craint fortement qu'il y ait eu un parti pris ou une relation personnelle existante qui a compromis le processus de recherche du conseil pour trouver un chef de la direction.

Le processus de recherche d'un chef de la direction bâclé et le manque de vérification diligente ont entraîné la nomination d'un chef de la direction successeur incompetent

Suivant l'annonce de la nomination de M. Tyra au poste de chef de la direction, l'actionnaire dissident a tenté d'obtenir des renseignements sur ce dirigeant relativement inconnu de même que sur le processus de vérification diligente adopté par le conseil. Les renseignements obtenus ont ajouté aux craintes concernant l'avenir de Gildan en l'absence du leadership de M. Chamandy. Grâce à des recherches approfondies, il est devenu apparent que M. Tyra ne répondait aucunement aux critères essentiels susmentionnés auxquels le conseil aurait dû accorder la priorité : (i) les meilleures compétences du secteur en matière de fabrication et d'intégration verticale, (ii) des antécédents clairs et vérifiables en matière de création de valeur (iii) une capacité démontrée à gérer une entreprise de plus en plus ouverte à la mondialisation et d'aussi grande envergure et (iv) une intégrité absolue. Le processus bâclé du conseil et le manque de vérification diligente ont mené à la nomination d'un chef de la direction inacceptable loin d'être aussi compétent que M. Chamandy, ce qui menace les perspectives à court et à long termes de Gildan.

Manque d'expérience en matière de fabrication et d'intégration verticale de premier plan

Grâce au temps considérable que l'actionnaire dissident a consacré à la compréhension des activités de Gildan et à visiter ses installations, nous sommes arrivés à la conclusion que les rendements exceptionnels à long terme de la Société provenaient principalement d'une fabrication exemplaire et d'une intégration verticale inégalées, qui ont permis à Gildan de profiter de faibles coûts et d'acquiescer d'importantes parts du marché. De toute évidence, le prochain chef de la direction de Gildan devra posséder une grande expérience du secteur en matière de fabrication et d'excellentes connaissances en matière d'intégration verticale, ce qui aurait dû constituer les critères de recherche essentiels du conseil pour trouver un chef de la direction.

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.

La vérification diligente effectuée à l'égard de M. Tyra a démontré qu'il possède très peu d'expérience en matière de fabrication ou d'intégration verticale, ce qui fait de lui un choix pour le moins contestable pour diriger Gildan compte tenu de la complexité de ses activités de fabrication à l'échelle mondiale. M. Tyra semble n'avoir occupé qu'un seul poste officiel de chef de la direction au sein d'une entreprise de fabrication ne comptant aucune activité de production et axée principalement sur l'exploitation d'entrepôts.

Antécédents manifestes de destruction de valeur

Les partenaires de l'actionnaire dissident ont dirigé conjointement sept recherches de dirigeants au sein de sociétés ouvertes et, dans chacun des cas, ils ont insisté sur des critères de recherche comprenant des antécédents clairs et vérifiables en matière de création de valeur afin d'atténuer les risques pour les parties prenantes. Il est décevant de constater que le conseil semble avoir omis ce critère essentiel dans son processus de recherche d'un chef de la direction. M. Tyra a détruit une valeur actionnariale importante dans le cadre de ses fonctions de dirigeant antérieures au sein de Fruit of the Loom, Inc. (« Fruit of the Loom ») et de Broder Bros., Co. (« Broder Bros ») et de président du conseil d'administration de Industrial Services of America. Bien que le conseil ait tenté de cacher les antécédents de M. Tyra lorsqu'il était haut dirigeant de Fruit of the Loom, il est impossible d'ignorer que les actionnaires de Fruit of the Loom se sont retrouvés avec des actions sans valeur après que l'entreprise se soit placée sous la protection de la loi sur les faillites. Selon l'actionnaire dissident, dès que le conseil a eu connaissance de ces faits, il aurait immédiatement dû retirer la candidature de M. Tyra au poste de chef de la direction.

Le conseil a déclaré que « Lorsque Vince était président de Fruit of the Loom, il a procédé à un redressement de la société qui s'est traduit par la vente de celle-ci en faveur de Berkshire Hathaway ». Toutefois, une enquête des faits brosse un tableau très différent de la situation. Au cours du mandat de M. Tyra en tant que président, Vente au détail et vêtements de sport de Fruit of the Loom, poste occupé de 1997 à 2000, le cours de l'action a plongé de 99 %. M. Tyra était responsable du secteur des vêtements de sport, dont les ventes ont chuté de 26 %, et le bénéfice d'exploitation est passé d'un bénéfice annuel de 75 millions de dollars américains à une perte annuelle de plus de 30 millions de dollars américains.⁴ En 1999, Fruit of the Loom s'est placée sous la protection du chapitre 11 de la loi sur les faillites. Contrairement à la destruction de valeur créée par M. Tyra au sein de Fruit of the Loom, le cours des actions de Gildan a connu une hausse de près de 400 % sous la direction de M. Chamandy au cours de la même période, soit de 1997 à 2000. Berkshire Hathaway a ultérieurement acquis Fruit of the Loom au cours de la procédure de faillite en 2002, soit deux ans après le départ de M. Tyra, selon une valeur d'entreprise inférieure à plus de 70 % à sa valeur au moment de la date d'entrée en fonctions de M. Tyra, et la valeur d'entreprise de Fruit of the Loom au moment de son départ était inférieure à plus de 50 %.⁵

Au cours de son mandat suivant en tant que chef de la direction de Broder Bros, poste occupé de 2000 à 2005, le revenu net de la société est passé d'un bénéfice annuel de 7 millions de dollars américains à une perte annuelle de 3 millions de dollars américains.⁶ Pendant le mandat de M. Tyra, la marge d'exploitation de Broder Bros était d'environ 2 %, soit bien en deçà de la marge d'exploitation actuelle de Gildan.⁷ Lorsque M. Tyra était chef de la direction de Broder Bros, la société a procédé à une série d'acquisitions qui l'ont considérablement endettée, menée à un ratio dette nette/BALIA de près de 6x et mis son futur en péril.⁸ Dans les années qui ont suivi le départ de M. Tyra, Broder Bros a été forcée de procéder à une

⁴ Selon les formulaires 10-K de 1999 et de 2000 de Fruit of the Loom, Bloomberg présente un rendement lié au cours de l'action pour la période allant du 8 septembre 1997 au 1^{er} mai 2000. Le chiffre d'affaires et le bénéfice d'exploitation de la division des vêtements de sport ont été mesurés de 1997 à 2000, à savoir la période durant laquelle M. Tyra a occupé les fonctions de vice-président directeur puis de président de la division des vêtements de sport. M. Tyra a été nommé président de la vente au détail en décembre 1999 en plus d'être président de la division des vêtements de sport.

⁵ Documents publics de Bloomberg et Fruit of the Loom déposés auprès de la SEC. Changement de la valeur d'entreprise de Fruit of the Loom calculée pour la période allant de la date d'embauche de M. Tyra, soit le 8 septembre 1997, à sa date de départ estimative, soit le 30 avril 2000. Valeur d'entreprise de Fruit of the Loom au prix d'acquisition par Berkshire Hathaway de 835 millions de dollars.

⁶ Documents publics de Broder Bros déposés auprès de la SEC, y compris la version modifiée du formulaire S-4 déposé le 16 avril 2004, le formulaire 10-K de 2004 et le formulaire 10-K de 2005. Revenu net calculé de 1999 (année avant la nomination de M. Tyra au poste de chef de la direction) à 2005.

⁷ Documents publics de Broder Bros déposés auprès de la SEC, y compris la version modifiée du formulaire S-4 déposé le 16 avril 2004, le formulaire 10-K de 2004 et le formulaire 10-K de 2005. Marge d'exploitation moyenne calculée de 2000 à 2005.

⁸ Formulaire 10-K de 2005 de Broder Brothers.

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.

restructuration pour éviter la faillite, ce qui a entraîné des pertes considérables pour les actionnaires existants de Broder Bros.⁹

Pendant le mandat de M. Tyra en tant que membre du conseil d'administration, de 2014 à 2019, et de président du conseil d'administration, de 2018 à 2019, de Industrial Services of America, les revenus ont baissé de 53 % et le cours de l'action a chuté de 77 %.¹⁰ Ses activités ont également souffert de l'évolution du prix des marchandises, notamment des métaux, ce qui est pertinent puisque Gildan doit gérer l'exposition au prix de certaines marchandises.

L'actionnaire dissident craint fortement que les actionnaires subissent une destruction de valeur similaire sous la direction de M. Tyra et redoute également que le conseil ait omis de procéder à une vérification diligente adéquate des antécédents de M. Tyra en matière de destruction de valeur.

Manque d'expérience à la tête d'une entreprise mondiale de grande envergure

Gildan est une grande entreprise mondiale qui compte plus de 40 000 employés et des sites de fabrication à l'échelle mondiale. Toutefois, les critères de sélection du conseil pour trouver un chef de la direction n'ont de toute évidence pas priorisé la capacité démontrée d'un candidat à gérer une organisation d'envergure en pleine croissance mondialement. La dernière expérience de M. Tyra se rapporte à la gestion d'entreprises que l'on pourrait qualifier de « microcapitalisation » en raison de leur petite taille.

Le conseil a déclaré que la plus récente expérience de M. Tyra avait été de travailler auprès de fonds d'investissement privés. Après des recherches plus approfondies, il apparaît que bon nombre des sociétés au sein desquelles M. Tyra a travaillé étaient de petite taille, avec un BAIIA inférieur à 15 millions de dollars américains.¹¹ Il est difficile de comprendre comment son expérience en gestion de sociétés qualifiées de « microcapitalisation » le rend apte à diriger une entreprise de l'envergure de Gildan avec une valeur d'entreprise de l'ordre de 7 milliards de dollars américains et un BAIIA de plus de 700 millions de dollars américains. L'actionnaire dissident craint également que l'expérience de M. Tyra en gestion de petites entreprises nationales ne l'ait pas suffisamment préparé à diriger une entreprise ayant une présence croissante à l'échelle mondiale, notamment avec de nouvelles activités au Bangladesh. Le conseil a affecté des fonds importants aux installations situées au Bangladesh, lesquelles sont en voie d'accroître leurs activités et nécessiteront une mise en œuvre sans faille.

De plus, l'actionnaire dissident s'inquiète du manque de lien de M. Tyra avec le Québec. Selon des rapports publics, il n'avait initialement pas l'intention d'emménager à Montréal, lieu du siège social de Gildan, mais avait plutôt l'intention de gérer les vastes opérations mondiales de Gildan depuis sa ville natale, Louisville, au Kentucky, malgré que Gildan n'y a aucune présence.

Antécédents de comportements éthiques douteux

L'actionnaire dissident est d'avis que le chef de la direction de Gildan devrait faire preuve d'une intégrité et de normes éthiques irréprochables. Il semble que le conseil ne partage pas cette opinion puisqu'un article du New York Post daté du 12 mars 2024 citant un rapport de recherche indépendant réalisé par Paragon Intel a révélé que M. Tyra aurait eu une relation vraisemblablement inappropriée avec une subordonnée lorsqu'il occupait le poste de chef de la direction de Broder Bros. La subordonnée en question occupe actuellement un poste de haute direction au sein de Gildan. L'actionnaire dissident se demande si le conseil a découvert cette information profondément troublante dans le cadre de son processus

⁹ Formulaire 10-K de 2008 de Broder Bros. En mai 2009, la Société a réalisé une offre d'échange visant l'échange des billets de premier rang venant à échéance le 15 octobre 2010 contre des billets de premier rang à paiement en nature nouvellement émis venant à échéance le 15 octobre 2013 et 96 % des capitaux propres pro forma. La perte de valeur des capitaux propres pour Broder Bros. est estimée correspondre à un ratio du BAIIA rajusté de 10x pour l'exercice 2008, compte tenu et compte non tenu de l'offre d'échange.

¹⁰ Bloomberg présente un rendement total pour la période allant du 15 juin 2014 au 31 décembre 2019. Revenus calculés de 2014 à 2018 provenant des formulaires 10-K de 2014 à 2018 de Industrial Services of America.

¹¹ M. Tyra a agi en tant que partenaire exploitant de Southfield Capital pour ses fonds de capital-investissement et ses fonds mezzanine. Selon le site Web de cette entreprise, sa stratégie en matière de capital-investissement vise des sociétés dont le BAIIA se situe entre 4 millions de dollars américains et 15 millions de dollars américains et dont la stratégie en matière de fonds mezzanine vise des sociétés dont le BAIIA est d'au moins 3 millions de dollars américains.

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.

d'évaluation et comment il a pu nommer et embaucher un chef de la direction qui semblait considérer acceptable d'entretenir une relation avec une subordonnée. Il semble que le conseil soit l'un des rares conseils à juger acceptable d'embaucher un chef de la direction affichant de tels comportements. L'actionnaire dissident se demande également pourquoi le conseil ne s'inquiète pas des conflits d'intérêts évidents qui existent sans aucun doute au sein de Gildan en raison de cette relation passée.

Les actions du conseil ont entraîné une importante destruction de valeur pour les actionnaires

L'actionnaire dissident estime que le conseil a détruit une valeur importante pour les actionnaires et mis en péril l'avenir de la Société en licenciant brutalement un chef de la direction qui avait fait ses preuves et en le remplaçant par un nouveau dirigeant dont les antécédents en matière de destruction de valeur sont manifestes, qui n'a aucune expérience dans le domaine de la fabrication, qui n'a aucune expérience en gestion de grandes entreprises à l'échelle mondiale et dont le jugement est grandement discutable. Le marché boursier partage manifestement les préoccupations de l'actionnaire dissident en ce qui a trait au licenciement de M. Chamandy et au choix de M. Tyra en tant que successeur puisque le cours des actions de Gildan a chuté brutalement à la suite de l'annonce de ce changement, passant de 36,52 \$ US (49,61 \$) le 8 décembre (dernier jour de bourse ayant précédé l'annonce du départ de M. Chamandy) à 33,06 \$ US (44,86 \$) le 11 décembre, ce qui représente une baisse de plus de 9,5 %. Les actionnaires de Gildan ont continué de subir une perte dans les mois qui ont suivi l'annonce de l'échec du processus de succession. Si M. Chamandy n'avait pas été licencié et que les actions de Gildan avaient simplement suivi l'évolution de l'indice de référence depuis le 8 décembre, elles auraient à ce jour une valeur de près de 40 \$ US plutôt que leur valeur actuelle de 35,43 \$ US, ce qui représente une perte de valeur de 0,7 milliard de dollars américains que le conseil a fait subir aux actionnaires.¹² En d'autres termes, en 2023 et jusqu'au licenciement de M. Chamandy, les actions de Gildan ont largement dépassé l'indice pertinent, avec un rendement de 36 % par rapport à un rendement de 8 % pour l'indice. Toutefois, depuis le licenciement de M. Chamandy, le rendement des actions de Gildan a été nettement inférieur à celui de l'indice pertinent, affichant une baisse de 2 % par rapport à l'indice pertinent, qui a augmenté de 10 %. Le conseil a de toute évidence détruit la valeur et échoué plutôt que remporté une victoire.

En plus de la destruction de valeur à court terme créée par le conseil, ses actions ont également mis en péril la valeur à long terme de Gildan. L'actionnaire dissident croit que le conseil pourrait avoir divulgué de manière sélective des renseignements confidentiels sur la stratégie à long terme de Gildan à des membres de la presse dans un effort pour discréditer M. Chamandy, ce qui pourrait inquiéter les clients de Gildan et entraîner une plus grande destruction de valeur future.

Enfin, au cours des dernières années, le conseil a adopté une mauvaise politique en matière de répartition des capitaux. En juillet 2021, l'actionnaire dissident a écrit au conseil pour lui demander d'améliorer la politique en matière de répartition des capitaux, ce qui pourrait se traduire par une augmentation des rachats d'actions. Compte tenu de la faible évaluation de Gildan à l'époque, l'actionnaire dissident était d'avis qu'une telle mesure serait avantageuse à long terme pour les actionnaires. Toutefois, l'actionnaire dissident n'a jamais reçu de réponse du conseil. À titre d'exemple des coûts considérables pris en charge par les actionnaires, si le conseil avait amélioré son cadre de répartition des capitaux au cours des dix dernières années, l'actionnaire dissident croit que le bénéfice par action de Gildan pourrait être 20 %¹³ plus élevé qu'il ne l'est actuellement. Les actionnaires ont payé le prix pour la mauvaise politique en matière de répartition des capitaux adoptée par le conseil et son mépris total à l'égard de l'avis des actionnaires.

Le conseil a ignoré l'opposition sans précédent des actionnaires et des employés à l'égard de ses actions et demande le retour en poste de M. Chamandy

Selon les informations disponibles, des actionnaires qui détiennent la propriété de plus de 35 % des actions en circulation de Gildan se sont opposés individuellement et publiquement aux actions du conseil, notamment un nombre impressionnant d'investisseurs institutionnels d'envergure et de longue date de la Société, à savoir Jarislowsky Fraser Ltd.

¹² Cours de l'action estimatif de Gildan si le rendement de ses actions avait suivi l'évolution de l'indice S&P/TSX pour la période allant du 8 décembre 2023 au 29 avril 2024.

¹³ Estimation de Browning West. Dans l'hypothèse où Gildan avait un ratio dette nette/BAIIA de 2,0x, de 2014 à 2023, et où les flux de trésorerie excédentaires ont été utilisés pour racheter des actions de Gildan à des prix moyens historiques.

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.

(« Jarislowsky Fraser »), Turtle Creek Asset Management (« Turtle Creek »), Cooke & Bieler, Janus Henderson, Anson Funds Management et Anson Advisors (collectivement, « Anson »), Pzena Investment Management (« Pzena »), Oakcliff Capital et Cardinal Capital Management (« Cardinal Capital »).

Dans un communiqué daté du 14 décembre 2023, Turtle Creek a qualifié le licenciement de M. Chamandy de précipité, d'inexplicable et de destructeur de valeur en plus d'exiger publiquement que le conseil revienne sur sa décision et reconduise le mandat de M. Glenn Chamandy en tant que chef de la direction. Le 15 décembre 2023, Pzena a publié une lettre ouverte destinée au conseil dans laquelle elle exprimait son désaccord avec la décision de congédier M. Chamandy et demandait instamment au conseil de revenir sur cette décision et de reconduire le mandat de M. Glenn Chamandy en tant que chef de la direction de Gildan.

Le 19 décembre 2023, Jarislowsky Fraser, qui est réputé être l'actionnaire le plus important de Gildan, a été cité dans un article du *Globe & Mail* comme suit :

Nous demandons au conseil de reconnaître l'opposition vigoureuse et sans précédent à la transition au poste de chef de la direction et de reconduire immédiatement le mandat de Glenn Chamandy en tant que chef de la direction afin d'éviter toute perturbation éventuelle des activités. [Traduction]

Ce groupe d'actionnaires indépendants aux vues similaires qui remettent en question les décisions et les actions du conseil ne s'est pas arrêté là. Par exemple, le 15 mars 2024, Cardinal Capital a déclaré lors d'une entrevue sur le réseau Business News Network (BNN) qu'il est extrêmement rare qu'un conseil congédie un chef de la direction talentueux, et ce, même s'il y a une part d'ego, car ultimement, le travail du conseil est de garder en poste tout chef de la direction talentueux et non de le congédier. Malgré le tollé soulevé par les actionnaires et les demandes exigeant le retour en poste de M. Chamandy au poste de chef de la direction, le conseil ne semble pas tenir compte de leurs inquiétudes.

À la suite du licenciement soudain de M. Chamandy et de la nomination de M. Tyra, plusieurs hauts dirigeants de Gildan ont vendu une quantité importante d'actions ordinaires. Le chef des finances, le président, ventes, marketing et distribution, le président, fabrication et le vice-président principal, ventes ont vendu, dans leur ensemble, des actions d'une valeur de près de 12 millions de dollars américains, ce qui représente près de 60 % des actions qu'ils détenaient au moment en cause. L'actionnaire dissident estime que cette situation témoigne d'une grande inquiétude au sein de ces hauts dirigeants en réaction à la décision du conseil de licencier M. Chamandy et de nommer M. Tyra.

Les actionnaires ont annoncé leur appui en faveur d'une importante reconstitution du conseil

Une fois qu'il est devenu évident que le conseil n'avait aucune intention de reconsidérer sa décision de mettre fin à l'emploi de M. Chamandy, l'actionnaire dissident a augmenté sa participation dans Gildan au-dessus du seuil de 5 % requis pour convoquer une assemblée en vertu des lois canadiennes. Le 9 janvier 2024, l'actionnaire dissident a fait en sorte que la CDS demande aux administrateurs de Gildan de convoquer une assemblée des actionnaires (la « **demande de convocation** ») qui se tiendra dès que possible, mais au plus tard le 29 mars 2024, afin d'approuver les résolutions ordinaires visant à destituer huit membres du conseil et d'élire les candidats de l'actionnaire dissident pour les remplacer.

Avant la demande de convocation, mais après l'annonce faite par l'actionnaire dissident de son intention de convoquer une assemblée, un certain nombre d'actionnaires ont indiqué leur propre intention d'appuyer les efforts déployés par l'actionnaire dissident en vue de remplacer les administrateurs de Gildan. Dans un article du *Globe & Mail* daté du 5 janvier 2024 intitulé *More Gildan shareholders say they will support a dissident slate of directors* (Encore plus d'actionnaires de Gildan annoncent leur appui en faveur des candidats de l'actionnaire dissident), il a été annoncé que Oakcliff Capital, Jarislowsky Fraser, Cardinal Capital et Anson ont l'intention de soutenir les efforts de l'actionnaire dissident.

Après la demande de convocation, un article du *Globe & Mail* daté du 9 janvier 2024 a annoncé que le principal actionnaire de Gildan, à savoir Jarislowsky Fraser, appuyait la liste élargie des candidats proposés par l'actionnaire dissident, à l'instar de Anson, dont le chef des placements a déclaré : « Nous croyons que le conseil de Gildan a causé une destruction de valeur inutile et qu'un changement d'envergure s'impose ». Ce même article a rapporté que les actions de Gildan avaient chuté d'environ 16 % depuis l'annonce par la société du départ de M. Chamandy.

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.

Le conseil a commis de nombreux manquements sur le plan de la gouvernance et adopté de nombreuses tactiques hostiles, ce qui démontre qu'un changement des membres du conseil en poste s'impose

Le conseil a fait preuve d'un mépris total à l'égard de l'opposition vigoureuse et sans précédent des actionnaires à l'égard de ses actions. Plutôt que d'entreprendre des discussions de bonne foi avec les actionnaires, il a procédé à une série de manœuvres qui illustrent une stratégie d'inflexibilité, de faux-fuyants et de dénigrement des dissidents. L'actionnaire dissident a tenté d'amorcer des discussions avec le conseil en vue de parvenir à un accord, mais ces discussions sont restées vaines étant donné que le conseil a toujours refusé d'envisager un compromis qui comprenait le retour en poste de M. Chamandy en tant que chef de la direction.

Convention de soutien conclue avec Coliseum Capital utilisée comme tactique hostile

Le 17 décembre, le conseil a annoncé que la Société avait conclu une « convention de soutien » avec Coliseum Capital Management, LLC (« Coliseum Capital »), fonds de couverture qui est actionnaire depuis peu et qui avait récemment vendu des actions de Gildan. La convention de soutien prévoyait des dispositions exigeant que Coliseum Capital manifeste son appui au conseil lors de chaque assemblée annuelle des actionnaires de 2024 et de 2025 en échange de la nomination au conseil de Chris Shackelton, associé directeur de Coliseum Capital. L'actionnaire dissident estime que Coliseum Capital est l'un des principaux actionnaires de Alphabroder, l'un des principaux clients de Gildan, ce qui pose un grave conflit d'intérêts dont le conseil ne semble pas avoir soigneusement tenu compte. De plus, il est préoccupant de constater que Coliseum Capital entretient une relation d'affaires de plus de dix ans avec les principaux conseillers juridiques de Gildan. L'actionnaire dissident se demande si cette relation existante a influencé la décision du conseil de conclure la convention de soutien.

En nommant au conseil le gestionnaire d'un fonds qui avait très peu d'antécédents avec la Société et dont l'intérêt conflictuel découlant de son investissement dans l'un des clients de Gildan imposerait inévitablement des limites importantes à la capacité de M. Shackelton de participer aux délibérations et aux décisions du conseil, ce dernier semble accorder la priorité à ses propres intérêts (ce qui a été renforcé par la promesse de Coliseum Capital d'exercer les droits de vote rattachés à ses actions en faveur de l'élection de tous les candidats de la direction au conseil) plutôt qu'aux intérêts de la Société. Pour l'actionnaire dissident, cette entente s'apparente à un placement privé illégal utile qui a permis à Gildan d'obtenir l'appui de Coliseum Capital en échange d'un poste au conseil. Le 19 décembre 2023, Jarislowsky Fraser a publié la déclaration suivante concernant la convention de soutien : « Nous estimons que la nomination au conseil d'un gestionnaire de fonds de couverture, qui ne détient des actions que depuis 2022, dans l'intention qu'il vote dans le même sens que le conseil pendant deux ans, constitue un sérieux problème en matière de gouvernance et un conflit d'intérêts évident, surtout compte tenu du fait que ce fonds de couverture détient une participation dans l'un des principaux clients de Gildan. »

Dénigrement persistant des dissidents et tactiques d'intimidation

Le 16 janvier 2024, Gildan a diffusé un communiqué visant à calomnier M. Chamandy et l'actionnaire dissident. Selon les allégations soulevées dans le communiqué de Gildan, M. Chamandy entretiendrait également une relation étroite avec Browning West. Les accusations de Gildan selon lesquelles M. Chamandy aurait fourni illégitimement des renseignements confidentiels à l'actionnaire dissident ou qu'il aurait accordé un traitement préférentiel à l'actionnaire dissident sont fausses. Dans un communiqué diffusé par M. Chamandy à la suite de cette allégation gratuite et intéressée du conseil, il a qualifié avec raison l'approche du conseil de malavisée, trompeuse et destructrice de valeur et mettant de l'avant l'insistance des membres du conseil à servir leur propre réputation à tout prix. Il a sagement déclaré ce qui suit :

Il impératif que le conseil reporte ses efforts et ses priorités sur la récupération de la perte de valeur dont il est responsable et qu'il écoute les actionnaires, objectif qui sert toutes les parties prenantes. Cette démarche doit être adoptée sur-le-champ afin d'éviter de nouvelles pertes pour Gildan.

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.

En fait, l'actionnaire dissident n'avait jamais eu d'entretien individuel avec M. Chamandy avant son licenciement sans motif valable. Malheureusement, les efforts du conseil semblent uniquement axés sur le dénigrement de l'actionnaire dissident plutôt que sur les faits.

Le conseil a commis un autre acte de médisance le 14 mars 2024, lorsqu'il a rédigé une lettre truffée de mensonges à l'intention de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis dans le cadre d'un coup de publicité alléguant que l'actionnaire dissident était impliqué dans des rapports publics concernant la relation apparemment inappropriée entre M. Tyra et un subordonnée alors qu'il travaillait au sein d'une autre entreprise. L'actionnaire dissident n'a joué aucun rôle dans le rapport de recherche indépendant sur cette question qui a été mentionné dans la couverture médiatique, comme l'a confirmé publiquement le cabinet de recherche indépendant qui a rédigé le rapport. Le seul objectif de ce coup de publicité semble avoir été de nuire à la réputation et aux activités de l'actionnaire dissident.

En outre, le conseil semble avoir pris des mesures dans le but d'intimider les candidats de l'actionnaire dissident. De nombreux candidats ont appris que les services d'une agence d'enquête privée avaient été retenus en vue de communiquer avec leurs anciens collègues pour les intimider. Dans l'un des cas, un représentant de l'agence dont les services ont été retenus par le conseil est allé jusqu'à contacter directement un candidat de Browning West, ce qui est de toute évidence une action inappropriée et d'intimidation.

Tentatives de perturbations répétées et divulgation possible de renseignements confidentiels

Le 17 janvier 2024, l'actionnaire dissident a envoyé une lettre aux conseillers juridiques de Gildan en vue d'obtenir des renseignements et des documents concernant : (i) la vérification diligente réalisée par le conseil dans le cadre de son processus de sélection de M. Tyra pour remplacer M. Chamandy; (ii) la décision de Gildan de conclure la convention de soutien avec Coliseum Capital; (iii) le comportement de Gildan lors des réunions de présentation avec les actionnaires; et (iv) les déclarations publiques faites par Gildan et le conseil. En date des présentes, Gildan n'a donné suite à aucune de ces demandes malgré l'envoi, le 21 janvier 2024, d'une deuxième lettre réitérant les demandes.

En outre, l'actionnaire dissident a tenté à plusieurs reprises d'obtenir des renseignements supplémentaires auprès du conseil. Le 8 février, Browning West a envoyé une lettre au conseil avec des questions spécifiques ayant trait au processus de vérification diligente adopté dans le cadre de la recherche d'un chef de la direction. Le 8 février, Browning West a également demandé à s'entretenir avec Shirley Cunningham, présidente du comité de la rémunération et des ressources humaines. Le 13 mars, Browning West a posé une série de questions au conseil au sujet de son processus de vérification diligente du comportement éthique passé de M. Tyra. Browning West n'a pas reçu de réponse du conseil à aucune de ses questions.

Il semble que le conseil pourrait avoir divulgué à deux reprises des renseignements confidentiels à des membres des médias dans le but de dénigrer M. Chamandy. Le 9 janvier, le *Globe and Mail* a publié un article dans lequel il écrit avoir vu un résumé du plan de M. Chamandy où des chiffres financiers clés auraient été retirés, et le 4 avril Bloomberg a publié un article dans lequel il écrit que, selon des documents qu'il aurait vus, M. Chamandy a présenté aux administrateurs plusieurs options pour l'avenir de Gildan. Dans chacun des cas, il semble que les membres des médias ont reçu des renseignements confidentiels provenant des réunions qui ont été tenues par le conseil de Gildan. Il semble également que des renseignements importants qui ne sont pas d'ordre public de Gildan ont été divulgués à maintes reprises aux médias tout au long du processus de vente des activités de Gildan par le conseil. Ces fuites pourraient être préjudiciables pour les parties prenantes de Gildan, car elles donnent aux clients et aux concurrents de renseignements sensibles concernant les plans de Gildan.

Tentatives flagrantes d'entraver les droits des actionnaires

En réponse à la demande de convocation, le conseil a eu recours à des tactiques hostiles flagrantes visant à priver les actionnaires de la possibilité de remplacer les administrateurs qui sont responsables des faux pas et de la destruction de valeur par les candidats de l'actionnaire dissident. Le conseil a tenté d'invalider la demande en se fondant sur la prémisse erronée selon laquelle l'actionnaire dissident aurait violé la loi américaine intitulée *Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements*

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.

Act of 1976. Il est évident que l'actionnaire dissident ne pose aucun enjeu important en matière d'antitrust pour les autorités compétentes. Cette allégation erronée et intéressée témoigne du manque de respect du conseil envers la démocratie d'entreprise et les droits des actionnaires.

De toute évidence, l'actionnaire dissident n'était pas l'unique actionnaire contrarié par les tactiques hostiles adoptées par le conseil. Le 22 janvier 2024, Turtle Creek a adressé au conseil une lettre l'implorant de **prendre la bonne décision**, c'est-à-dire de tenir l'assemblée sans la retarder (passage mis en gras et en italique dans la lettre originale) et de ne pas laisser les conseillers le pousser dans une lutte pénible et coûteuse pour la sollicitation de procurations qu'il ne gagnera probablement pas.

Le 29 janvier 2024, soit 20 jours complets après avoir présenté la demande de convocation, Gildan a publié un communiqué indiquant qu'elle avait convoqué une « assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires » conjointe devant se tenir le 28 mai 2024. En plus du fait que cette assemblée conjointe devait se tenir près de **deux mois après la date butoir** (soit le 29 mars 2024) demandée par l'actionnaire dissident, et près de **cinq mois après** la remise de la demande de convocation, le communiqué daté du 29 janvier 2024 indiquait que Gildan « déposerait une demande auprès de la Cour d'appel du Québec pour obtenir un jugement déclarant la demande de convocation nulle et sans effet et, par conséquent, l'annulation de l'assemblée extraordinaire des actionnaires ». En d'autres termes, Gildan a convoqué une assemblée extraordinaire et, au même moment, a informé les actionnaires et le marché qu'elle allait tenter d'annuler l'assemblée qu'elle venait de convoquer. Pour clarifier, le même point à l'ordre du jour que celui qui est indiqué dans la demande de convocation (soit l'élection de nouveaux administrateurs) pourrait être et sera abordé à l'assemblée annuelle. Par conséquent, cette approche absurde consistant à demander à un tribunal d'annuler l'assemblée extraordinaire tout en maintenant l'assemblée annuelle portant sur le même sujet ne pouvait arriver à aucune conclusion sensée et n'a fait que permettre au conseil de retarder l'assemblée tout en continuant de remettre en question la validité de la demande de convocation.

Dans le but d'éviter une perte de temps supplémentaire et d'occasionner d'autres dépenses (tant pour Gildan que pour l'actionnaire dissident) découlant d'une procédure judiciaire inutile et d'éviter une plus grande confusion pour les actionnaires, en se fondant sur le fait que l'assemblée avait été convoquée pour l'élection des candidats de l'actionnaire dissident, l'actionnaire dissident a retiré sa demande de convocation.

Le retrait de la demande de convocation par l'actionnaire dissident a rendu inutile l'initiative de Gildan d'invalider la demande de convocation. Pourtant, Gildan et le conseil ont refusé de mettre fin à la querelle juridique et de permettre le déroulement ordonné du vote des actionnaires à l'égard de la composition du conseil à l'assemblée en retirant leur demande. En fait, la Société a entamé d'autres procédures judiciaires contre l'actionnaire dissident dans un autre débat, dans une nouvelle tentative d'entraver les droits fondamentaux des actionnaires et la démocratie d'entreprise. Gildan a introduit une requête devant le Tribunal administratif des marchés financiers (le « TMF ») dans le cadre de laquelle le conseil a prétendu s'opposer à certains communiqués et à certaines lettres ouvertes diffusés par l'actionnaire dissident, alléguant qu'ils constituent une « sollicitation » de procurations auprès des actionnaires. Au cours des trois mois précédents, le conseil n'avait jamais informé l'actionnaire dissident de son avis à ce sujet. Le fait que Gildan et le conseil n'ont pris aucune mesure jusqu'à ce que la demande au tribunal initiale de Gildan soit devenue inopportune suggère que la demande auprès du TMF de Gildan reposait essentiellement sur son désir d'obtenir un avantage utile quelconque dans la lutte contre la sollicitation de procurations prévue, plutôt que sur la validité des allégations formulées établie de bonne foi. Le TMF a également reconnu que la requête était un acte intéressé et non dans l'intérêt du public ou des actionnaires et allait à l'encontre du bon fonctionnement des marchés financiers. Par conséquent, le TMF a rejeté la requête, rendant inutiles les ressources déployées par le conseil dans le cadre de celle-ci. Il s'agit d'une nouvelle tentative pour empêcher les actionnaires d'exercer leurs droits fondamentaux, d'élire les membres du conseil de leur choix à l'assemblée et de punir l'actionnaire pour avoir eu l'audace d'exercer ses droits fondamentaux d'actionnaire d'être en désaccord avec les décisions du conseil.

Les actions oppressives continues du conseil à l'égard des actionnaires démontrent qu'il cherche uniquement à servir ses propres intérêts. Ces actions n'ont laissé à l'actionnaire dissident d'autre choix que de déposer une requête auprès de la Cour supérieure du Québec pour faire en sorte que l'assemblée se déroule à la date prévue, sans retard ni interférence, et que les droits de vote de tous les actionnaires soient protégés. En plus de demander à la Cour supérieure du Québec de contraindre Gildan à tenir l'assemblée comme prévu, sans avoir recours à des tactiques ou à des manœuvres dilatoires,

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.

l'actionnaire dissident veut s'assurer que le vote de tous les actionnaires sera comptabilisé et que l'assemblée se déroulera de façon équitable et légitime. Par conséquent, l'actionnaire dissident a demandé qu'un président d'assemblée indépendant soit nommé pour diriger l'assemblée. L'actionnaire dissident souhaite en priorité que les actionnaires aient l'occasion de remplacer les administrateurs dont les décisions ont détruit la valeur actionnariale et qui ont omis de prendre en considération l'avis des investisseurs.

Tentatives infructueuses de vendre l'entreprise de Gildan dans le but d'éviter de rendre des comptes

Le 19 mars 2024, le conseil a fait une déclaration indiquant qu'il avait entrepris un processus visant la vente de Gildan. L'actionnaire dissident a été très inquiet de constater que le conseil avait lancé ce processus de vente réactionnaire dans le seul but de lui éviter d'avoir à rendre des comptes malgré le soutien continu et croissant exprimé par les actionnaires en faveur d'une importante reconstitution du conseil. Dans une lettre ouverte destinée au conseil publiée le 25 mars 2024, Turtle Creek a partagé des points de vue similaires :

Nous sommes profondément troublés par la dernière tentative du conseil de se soustraire au jugement de ses actionnaires par le biais d'un prétendu processus de vente de la Société. Ce conseil n'a pas le mandat de mener un processus qui pourrait aboutir à la vente de Gildan, ni la confiance des actionnaires de Gildan pour ce faire. Les actions scandaleuses et sans précédent du conseil à ce jour, face à l'opposition massive des actionnaires, sont totalement inadmissibles. En fait, nous croyons fermement que le conseil a entamé un processus de vente dans une tentative désespérée d'éviter l'humiliation professionnelle totale que ressentiront les administrateurs une fois que les actionnaires de Gildan auront exercé leurs droits de vote pour les remplacer au conseil. Si une assemblée des actionnaires de Gildan avait lieu aujourd'hui, nous sommes convaincus que les actionnaires voteraient massivement en faveur des candidats proposés par Browning West LP. [Traduction]

Plus particulièrement, le processus de vente souffre sans conteste d'un manque d'intégrité. La déclaration du conseil n'a été publiée qu'après que ce renseignement important ait été diffusé par les médias durant les heures de bourse normales dans un article qui comprenait une longue déclaration d'un porte-parole de Gildan. Cette approche inhabituelle et irresponsable en matière de gouvernance adoptée par le conseil a conduit les autorités de réglementation à interrompre la négociation des actions de Gildan pendant 20 minutes après l'annonce du processus de vente par les médias. Les renseignements confidentiels importants qui ne sont pas d'ordre public ayant trait à Gildan ont continué d'être divulgués aux médias tout au long de ce processus de vente réactionnaire; par exemple, dans l'article de *Bloomberg News* daté du 4 avril 2024 intitulé *Fired CEO, Rebel Investor and M&A Offers Fuel Battle Over Gildan* (Un chef de la direction licencié, un investisseur dissident et des fusions et acquisitions déclenchent une lutte à l'égard de Gildan), il est affirmé que Bloomberg aurait vu des documents hautement confidentiels de Gildan ayant trait à sa stratégie future. Après la publication du premier rapport portant sur le processus de vente, des rumeurs quant aux prix indicatifs et aux acheteurs éventuels ont commencé à paraître dans les médias; la publication de ces renseignements n'est pas dans l'intérêt des acheteurs éventuels, ce qui en a poussé certains à penser que la Société ou ses conseillers les avaient divulgués. Ces fuites répétées pourraient faire perdre des clients à Gildan, ce qui diminuerait encore plus la valeur de la Société, le tout en raison de l'absence totale d'une saine gouvernance du conseil.

Le 4 avril 2024, de nombreux médias ont annoncé que les offres publiques d'achat devaient être présentées au plus tard le 10 avril 2024. Cependant, le 22 avril 2024, le conseil a annoncé qu'aucune autre mise à jour ne serait publiée sur le processus de vente avant la tenue de l'assemblée. Le long délai pour fournir une mise à jour indique que le processus de vente aurait probablement échoué. L'actionnaire dissident craint que le processus répressif et infructueux du conseil de vendre les activités de Gildan ait probablement mis en péril les perspectives à long terme de Gildan, puisqu'il a détourné l'attention des membres de la direction, probablement suscité des inquiétudes chez les clients et possiblement fait en sorte que des renseignements sensibles soient communiqués à des concurrents et à des clients qui pourraient avoir été des acheteurs éventuels.

**VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE
PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.**

Tentative de remplacer les membres du conseil par de nouveaux administrateurs manipulables

La démission récente de cinq membres du conseil avec prise d'effet le 1^{er} mai 2024, dont le président du conseil, Donald Berg, et le président de chaque comité du conseil, et la décision de deux autres administrateurs en poste de ne pas solliciter de nouveau mandat à l'assemblée annuelle pour éviter de rendre des comptes ont mis en lumière la faiblesse de la position du conseil. Cette démission en masse ressemble à une confirmation des nombreux échecs des membres du conseil en poste et à une admission des problèmes sous-jacents au sein du conseil en plus d'être une indication que les actionnaires destitueront probablement les membres du conseil à l'assemblée. Toutefois, le conseil a simultanément annoncé qu'il nommerait cinq nouveaux administrateurs qui semblent avoir été sélectionnés par les membres sortants du conseil et qui n'ont en rien résolu les problèmes sous-jacents du conseil.

L'omission la plus importante de cette dernière action a été de ne pas répondre aux inquiétudes des actionnaires et de ne pas reconduire le mandat de M. Chamandy en tant que chef de la direction malgré l'insistance des actionnaires depuis des mois. En fait, les nouveaux administrateurs ont exprimé leur engagement inébranlable envers M. Tyra avant même leur nomination en dépit de ses antécédents en matière de destruction de valeur et de son manque de jugement personnel. Les nouveaux administrateurs semblent être arrivés à cette conclusion sans avoir rencontré les actionnaires, les hauts dirigeants de Gildan ni même M. Chamandy. Il devrait être évident pour la majorité des actionnaires que ces administrateurs que l'on qualifie de nouveaux ne sont en fait que les « marionnettes » des membres du conseil en poste et qu'ils ont probablement été choisis par les membres sortants du conseil après avoir accepté de défendre les mêmes positions qu'eux.

Une fois de plus, d'autres actionnaires ont partagé le même point de vue que l'actionnaire dissident sur les actions du conseil. Le lendemain de l'annonce par le conseil des nouveaux membres du conseil, Turtle Creek a publié la déclaration cinglante suivante :

Depuis le début de nos communications avec le conseil, tant privées que publiques, nous avons été très clairs quant à notre souhait que le conseil revienne sur sa décision de procéder au licenciement précipité, désordonné et destructeur de valeurs de Glenn Chamandy. Notre rencontre avec le chef de la direction, Vince Tyra, ses déclarations publiques à ce jour, de même que la plus récente et étrange mise à jour à l'intention des investisseurs de la Société ont consolidé notre avis selon lequel la perte de M. Chamandy a sérieusement compromis la capacité de Gildan à générer de la valeur pour les actionnaires.

Le recul honteux du conseil face à l'opposition sans précédent des actionnaires prouve qu'il ne se soucie que d'une chose, lui-même. Plutôt que de faire face à une défaite certaine lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2024 de Gildan (l'« assemblée annuelle »), les membres du conseil ont choisi de se défilier, mais pas avant d'avoir choisi leurs propres remplaçants, à savoir des personnes qui ont déclaré qu'ils tiendraient le cap. Nous ne comprenons pas les raisons pour lesquelles les nouveaux membres du conseil accordent leur plein soutien à M. Tyra alors que son leadership est contesté par de nombreux actionnaires sans s'être d'abord entretenu avec les propriétaires de la Société. La déclaration des membres du conseil en poste selon laquelle ils auraient décidé qu'un renouvellement du conseil à court terme était au mieux des intérêts de Gildan est ridicule : outre le nom des administrateurs, rien n'a changé. L'arrogance, l'intransigeance et le mépris du conseil à l'égard des actionnaires de Gildan sont toujours flagrants.

[...]

Le conseil a dissimulé sa sélection de candidats triés sur le volet sous le couvert de la gouvernance et a attaqué les principaux actionnaires de Gildan qui se sont opposés à ses actions. Le nouveau président du conseil de la Société a réitéré l'appui du conseil en faveur du chef de la direction, Vince Tyra, en déclarant que les nouveaux membres du conseil et lui-même lui font entièrement confiance, ce qui a immédiatement mis en lumière le caractère dérisoire du changement effectué au détriment des actionnaires.

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.

Il est également évident que les nouveaux administrateurs sont objectivement moins qualifiés que les candidats de l'actionnaire dissident, qui possèdent une feuille de route exemplaire au chapitre de la création de valeur et une expérience pertinente, tel qu'il est décrit en détail ci-dessous.

Dépenses excessives et inutiles du capital des actionnaires

Non seulement les actions du conseil témoignent-elles d'un mépris flagrant pour les actionnaires, mais entraînent également des coûts importants pour eux. L'actionnaire dissident sait que le conseil a retenu les services d'au moins trois cabinets d'avocats, trois banques d'investissement, une société de relations publiques, un agent chargé de la sollicitation des procurations et un enquêteur privé. Ces dépenses extravagantes sont engagées dans l'intérêt du conseil et dans une tentative d'entraver les droits des actionnaires, dans le but d'éviter au conseil de rendre des comptes.

La solution : l'élection aux postes d'administrateur des candidats hautement qualifiés de l'actionnaire dissident et le retour en poste de M. Chamandy en tant que chef de la direction

Les huit candidats aux postes d'administrateur hautement qualifiés de l'actionnaire dissident, dont sept sont indépendants, possèdent de solides antécédents en matière de création de valeur, une expertise en matière de planification de la relève réussie, une expérience pertinente au sein du secteur et en matière de gouvernance, ainsi que des antécédents éprouvés en tant que membre de la direction et membre du conseil au Canada et aux États-Unis, tel qu'il est indiqué à la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'assemblée – Élection des candidats de l'actionnaire dissident » ci-dessous. Les candidats de l'actionnaire dissident auront les compétences en gestion et en surveillance nécessaires pour améliorer le rendement pour les actionnaires de Gildan. Si les candidats aux postes d'administrateur de l'actionnaire dissident sont élus au conseil, ils s'efforceront de remettre en poste M. Chamandy en tant que chef de la direction et à licencier M. Tyra, et ils tâcheront de réorienter la Société et d'augmenter considérablement la valeur pour les actionnaires.

Profil des candidats de l'actionnaire dissident

Les huit candidats possèdent une vaste expérience en matière de création de valeur au sein de sociétés ouvertes, ce qui renforce la confiance que nous avons dans leur capacité à mettre en œuvre un plan d'amélioration de la valeur de Gildan.

Glenn Chamandy



Glenn J. Chamandy (citoyen canadien), cofondateur et ancien chef de la direction de Gildan, affiche de solides antécédents en matière de création de valeur, possède une compréhension inégalée du modèle d'affaires de fabrication de vêtements à faible coût intégré verticalement de Gildan et possède de l'expérience en gestion d'une entreprise complexe d'envergure mondiale. Son expérience est très pertinente étant donné qu'il a été chef de la direction de Gildan pendant près de 20 ans.

- ✓ Solide bilan en matière de création de valeur : M. Chamandy compte plus de 40 ans d'expérience à la tête de Gildan, dont près de 20 ans à titre de chef de la direction. De 1998 à 2023, M. Chamandy a été responsable de la croissance annuelle du bénéfice par action de près de 16 %. Au cours de cette période, les actions de Gildan ont réalisé un rendement de 99x, soit près de 20 % sur une base annualisée, un rendement supérieur à tous les concurrents de Gildan, dont bon nombre ont dû quitter le marché ou ont été acquis par Gildan.¹⁴ Malgré une conjoncture économique difficile, M. Chamandy a accru la part de marché et a fait augmenter le BPA de Gildan de 55 % au cours des quatre dernières années.¹⁵

¹⁴ Données de marché établies par Bloomberg représentant le rendement total depuis le premier appel public à l'épargne réalisé le 17 juin 1998 jusqu'au 8 décembre 2023. BPA rajusté selon un TCAC mesuré de l'exercice 1998 à l'exercice 2023, selon le rapport annuel et les prévisions pour l'exercice 2023 de Gildan

¹⁵ Croissance du BPA rajusté mesuré de l'exercice 2019 à l'exercice 2023, selon les rapports annuels de Gildan.

**VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE
PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.**

- ✓ Compréhension inégalée du modèle d'affaires de fabrication de vêtements à faible coût intégré verticalement de Gildan : M. Chamandy a consacré toute sa carrière à faire de Gildan une entreprise de fabrication à faible coût verticalement intégrée, engageant plus de 2 milliards de dollars américains de dépenses en immobilisations au cours des 20 dernières années.¹⁶ Une grande partie du succès de Gildan peut être attribuée à sa structure à faible coût, laquelle a été conçue et maintenue par M. Chamandy pendant des décennies.
- ✓ Expérience en gestion d'une entreprise complexe d'envergure mondiale : M. Chamandy a supervisé la croissance de Gildan, qui a atteint un chiffre d'affaires annuel de plus de 3 milliards de dollars américains et un BAIIA de plus de 700 millions de dollars américains. Il a dirigé l'expansion des activités de Gildan en Amérique centrale et au Bangladesh.
- ✓ Rôles de leadership importants : En 2015, M. Chamandy a créé la Fondation Chamandy, fondation familiale privée dont l'objectif est d'améliorer la vie des jeunes par le financement de domaines tels que la santé et le bien-être, l'éducation, la lutte contre la pauvreté, la recherche et l'environnement.

Michener Chandlee



Michael Kneeland (citoyen américain), ancien chef de la gestion des risques de NIKE, Inc. (NYSE : NKE), ancien chef des finances de Fanatics Commerce, anciennement Fanatics Inc., et chef des finances actuel de WHOOP, est un chef de file de classe mondiale du secteur financier qui affiche un bilan exceptionnel en matière de création de valeur au sein d'entreprises de vêtements ayant des chaînes d'approvisionnement mondiales complexes. Son expérience est très pertinente étant donné ses connaissances du marché des vêtements de masse et des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale, contrairement aux membres du conseil qui ne possèdent aucune expérience dans ce domaine.

- ✓ Vaste expérience du marché des vêtements et des chaînes d'approvisionnement mondiales complexes : M. Chandlee compte plus de vingt années d'expérience en tant que chef de file du secteur financier responsable de la gestion de chaînes d'approvisionnement mondiales complexes au sein de NIKE, Inc. (« Nike ») et de Fanatics, Inc. (« Fanatics »), deux importants clients de Gildan. M. Chandlee a travaillé 18 ans au sein de Nike, entreprise mondiale de chaussures et de vêtements de sport dont la valeur d'entreprise s'élève à 143 milliards de dollars américains, plus récemment en tant que vice-président de l'audit d'entreprise et de chef de la gestion des risques, de 2016 à 2019.¹⁷ Au sein de Nike, il a également occupé plusieurs postes de haute direction à l'échelle mondiale, notamment celui de chef des finances des unités d'exploitation de Nike suivantes : Mexique, Golf, Marchés émergents, Amérique du Nord, Marques mondiales et Marché. M. Chandlee a également occupé le poste de chef des finances de Fanatics Commerce. Fanatics est une plateforme de vêtements de sport numérique d'une valeur d'entreprise de 31 milliards de dollars américains qui fabrique et vend de l'équipement sportif, des articles de sport et des vêtements sous licence.¹⁸ M. Chandlee comprend le modèle d'affaires de Gildan en raison des partenariats commerciaux de Nike et Fanatics, d'une part, avec Gildan, d'autre part. La vaste expérience de M. Chandlee en gestion de chaînes d'approvisionnement mondiales complexes et sa connaissance de Gildan à titre de client important seraient très utiles pour le conseil.
- ✓ Antécédents exceptionnels en matière de création de valeur dans le secteur de la consommation : Durant le mandat de près de quatre ans de M. Chandlee au sein de Fanatics, la valeur d'entreprise de la société a augmenté

¹⁶ Journée des investisseurs de 2022 et rapport annuel de 2022 de Gildan.

¹⁷ Données de marché établies par Bloomberg en date du 29 avril 2024.

¹⁸ Valeur d'entreprise de 31 milliards de dollars américains en date de la dernière phase de financement réalisée en décembre 2022, selon un article du quotidien *The Wall Street Journal* daté du 6 décembre 2002 déclarant que Fanatics serait évaluée à 31 milliards de dollars en date de sa dernière phase de financement.

**VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE
PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.**

de près de 7x, soit de 4,5 milliards de dollars américains à 31 milliards de dollars américains.¹⁹ Pendant ses 18 années de service au sein de Nike, l'action a réalisé un rendement de 16x, soit de 16 % par année, alors que le chiffre d'affaires de la société a augmenté de 4x et le BAIIA de près de 5x.²⁰

- ✓ Expérience en matière de collaboration avec des fondateurs d'entreprises très prospères : M. Chandlee a collaboré avec les membres du conseil et des comités du conseil de grandes entreprises publiques et privées dirigées par des fondateurs très prospères, notamment Nike, Fanatics et WHOOP.

Ghislain Houle



Ghislain Houle (citoyen canadien), vice-président directeur et chef des finances de Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (TSX : CNR) possède une vaste expérience de travail au sein d'une entreprise de grande envergure et complexe sur le plan opérationnel, affiche de solides antécédents en matière de création de valeur et jouit d'une grande expertise en finances et en répartition des capitaux. Son expérience est infiniment pertinente compte tenu de la complexité opérationnelle des activités de Gildan et de l'expertise en matière de création de valeur nécessaire au sein du conseil.

- ✓ Vaste expérience en gestion d'une entreprise de grande envergure complexe sur le plan opérationnel : M. Houle est actuellement vice-président directeur et chef des finances de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (le « **Canadien National** »), basée à Montréal, qui a une valeur d'entreprise de 94 milliards de dollars américains et qui est la cinquième entreprise en importance au Canada en termes de capitalisation boursière.²¹ Il compte plus de 26 années d'expérience au sein de cette société, à laquelle il s'est joint en 1997. Le Canadien National est le plus grand chemin de fer du Canada, avec un réseau ferroviaire de près de 31 500 km à travers le Canada, le Midwest et le Sud des États-Unis. La société emploie près de 25 000 personnes et transporte près de 6 millions de wagons de marchandises par année. M. Houle a une grande connaissance des chaînes d'approvisionnement et une vaste expérience opérationnelle du secteur ferroviaire, de même qu'une expérience approfondie en finances, en planification financière, en stratégie, en fusions et acquisitions, et en mise en œuvre de systèmes logiciels de données à l'échelle de l'entreprise.
- ✓ Solides antécédents en matière de création de valeur depuis près de trente ans : Au cours de toutes les années de service de M. Houle au sein du Canadien National, de 1997 à aujourd'hui, les actions de la société ont réalisé un rendement de 46x, soit de 16 % sur une base annualisée.²² Au cours du mandat de M. Houle en tant que chef des finances, de juillet 2016 à aujourd'hui, la capitalisation boursière de la Société a augmenté de près de 34 milliards de dollars américains.²³ Au cours de cette même période, le Canadien National a augmenté son chiffre d'affaires de près de 40 % et ses flux de trésorerie disponibles par action de près de 65 %.²⁴
- ✓ Grande expertise en finances et en répartition des capitaux : En tant que chef des finances, M. Houle est responsable, entre autres, de la gestion financière, de la planification et du réinvestissement. Au cours des 7,5 dernières années, le Canadien National a généré des flux de trésorerie disponibles d'environ 17 milliards de dollars américains, engagé environ 16 milliards de dollars américains de dépenses en immobilisations, racheté

¹⁹ Valeur d'entreprise de 4,5 milliards de dollars américains en date de septembre 2019 selon un article de CNBC daté du 17 septembre 2019 déclarant que Fanatics a engagé un dirigeant de Nike au poste de chef des finances et vise un chiffre d'affaires de plus de 2,5 milliards de dollars cette année.

²⁰ Bloomberg. Rendement total de Nike pour la période allant du 29 décembre 2000 au 17 septembre 2019.

²¹ Données de marché établies par Bloomberg en date du 29 avril 2024.

²² Bloomberg. Présente un rendement total pour la période allant du 29 août 1997 au 29 avril 2024.

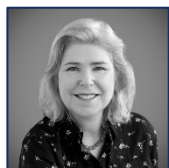
²³ Bloomberg. Présente le changement dans la capitalisation boursière pour la période allant du 30 juin 2016 au 29 avril 2024.

²⁴ Rapports annuels et trimestriels du Canadien National (rapport du T2 de l'exercice 2016 au T3 de l'exercice 2023).

**VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE
PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.**

des actions d'une valeur d'environ 11 milliards de dollars américains et versé des dividendes de l'ordre de 9 milliards de dollars américains.²⁵ M. Houle a également joué un rôle de premier plan au sein du comité d'audit du Canadien National durant son mandat de chef des finances.

Mélanie Kau



Mélanie Kau (citoyenne canadienne), présidente du comité des ressources humaines et de gouvernance et ancienne administratrice principale de Alimentation Couche-Tard Inc. (TSX : ATD) possède une vaste expérience de travail auprès de fondateurs d'entreprises très prospères et a dirigé de nombreux processus de planification de la relève du chef de la direction. Son expérience est tout à fait pertinente compte tenu de la récente transition désorganisée et soudaine du chef de la direction supervisée par le conseil.

- ✓ Vaste expérience au sein d'entreprises très prospères : Depuis 2006, M^{me} Kau siège au conseil d'administration de Alimentation Couche-Tard Inc. (« **Couche-Tard** »), exploitant mondial de dépanneurs basé à Laval, au Canada, qui a une valeur d'entreprise de 65 milliards de dollars américains, un chiffre d'affaires de plus de 68 milliards de dollars américains et avec un BAIIA frôlant les 6 milliards de dollars américains.²⁶ Couche-Tard compte 128 000 employés et exploite plus de 14 400 dépanneurs répartis dans 25 pays à travers le monde.²⁷ Elle est actuellement présidente du comité des ressources humaines et de gouvernance et était auparavant administratrice principale, de 2017 à 2022. Au cours du mandat de M^{me} Kau, le chiffre d'affaires de la société a augmenté de 7x et le bénéfice par action de 18x, tandis que l'action a réalisé un rendement de 23x, soit 20 % sur une base annualisée.²⁸ Elle est également présidente du conseil de Aéroports de Montréal, exploitant privé de l'aéroport international Trudeau (« **YUL** ») et de l'aéroport international de Mirabel. YUL est le troisième aéroport le plus important et le plus fréquenté du Canada, accueillant plus de 20 millions de passagers chaque année. M^{me} Kau a été présidente de son comité de gouvernance et des ressources humaines et a travaillé avec l'équipe de direction fondatrice. Au cours de son mandat, le chiffre d'affaires a augmenté de 1,9x et le BAIIA de 2,2x.²⁹
- ✓ Bilan positif en matière de gestion de la planification de la relève d'un chef de la direction dans des entreprises dirigées les fondateurs : En tant que présidente du comité des ressources humaines et de gouvernance de Couche-Tard, M^{me} Kau a été responsable, en 2014, de la transition du chef de la direction et fondateur de la société, Alain Bouchard, qui a généré un rendement total de 92x, par le chef de l'exploitation, Brian Hannasch.³⁰ La transition s'est très bien déroulée; depuis la nomination de M. Hannasch au poste de chef de la direction, l'action de Couche-Tard a réalisé un rendement de 4,6x, soit de 17 % sur une base annualisée.³¹ En 2023, M^{me} Kau a également dirigé la dernière succession du chef de la direction de Aéroports de Montréal, qui s'est soldée par une embauche externe.
- ✓ Expérience considérable à des postes de direction : M^{me} Kau, ancienne présidente de Mobilia Ltd., détaillant familial indépendant du Québec, de 1995 à 2011, est actuellement présidente de son conseil. M^{me} Kau a également été coprésidente de Le Naturiste Inc., de 2012 à 2015, chaîne de magasins de détail située au Québec. Elle a reçu plusieurs mentions d'honneur en reconnaissance de son sens aigu des affaires et d'entrepreneuriat,

²⁵ Rapports annuels et trimestriels du Canadien National (rapport du T2 de l'exercice 2016 au T3 de l'exercice 2023).

²⁶ Données de marché établies par Bloomberg en date du 29 avril 2024. Données disponibles, en dollars américains, sur les revenus et le BAIIA de Couche-Tard pour les douze derniers mois en date d'octobre 2023.

²⁷ Présentation aux investisseurs du T2 de 2024 de Couche-Tard.

²⁸ Bloomberg. Présente le rendement total de Couche-Tard boursière pour la période allant du 4 juin 2007 au 29 avril 2024.

²⁹ Communiqués financiers annuels et trimestriels de Aéroports de Montréal pour la période allant de 2013 à 2023.

³⁰ Bloomberg. Représente le rendement total pour la période allant du 12 septembre 1988 au 24 septembre 2014.

³¹ Bloomberg. Représente le rendement total pour la période allant du 24 septembre 2014 au 29 avril 2024.

**VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE
PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.**

dont son classement au palmarès des 40 personnes de moins de 40 ans les plus influentes au Canada (Canada's Top 40 under 40) et le prix Distinction de l'École de gestion John-Molson.

Michael Kneeland



Michael Kneeland (citoyen américain), président du conseil et ancien chef de la direction de United Rentals, Inc. (NYSE : URI) est un dirigeant réputé qui affiche des antécédents exceptionnels en matière de création de valeur au sein d'une grande entreprise complexe sur le plan opérationnel. Il possède de l'expérience en matière de supervision de processus de planification de la relève d'un chef de la direction efficaces, en plus d'avoir de l'expérience en matière de collaboration avec des fondateurs d'entreprises très prospères.

- ✓ Antécédents exceptionnels en matière de création de valeur au sein d'une grande entreprise complexe sur le plan opérationnel : M. Kneeland est actuellement président du conseil de United Rentals, Inc. (« **United Rentals** »), entreprise de location d'équipements d'une valeur de 60 milliards de dollars américains, dont le chiffre d'affaires s'élève à plus de 14 milliards de dollars américains, avec un BAIIA de près de 7 milliards de dollars américains.³² M. Kneeland est devenu président du conseil en mai 2019, après avoir pris sa retraite en tant que chef de la direction. L'action de United Rentals a réalisé un rendement de 21x, soit près de 20 % sur une base annualisée, au cours des 17 dernières années, générant une valeur de plus de 44 milliards de dollars américains pendant le mandat de M. Kneeland au poste de chef de la direction et de président du conseil de United Rentals, de 2007 à aujourd'hui.³³ Sous la direction de M. Kneeland en tant que chef de la direction, United Rentals a également engagé plus de 10 milliards de dollars américains de dépenses en immobilisations nettes et investi près de 8 milliards de dollars américains dans des acquisitions, ce qui s'est traduit par une importante création de valeur.³⁴ Le chiffre d'affaires, le BAIIA et les flux de trésorerie disponibles par action de United Rentals ont augmenté respectivement de 2,5x, de 3,8x et de 9,5x pendant son mandat en tant que chef de la direction.³⁵ Durant son mandat en tant que chef de la direction et président du conseil, les marges d'exploitation de United Rentals ont augmenté de 900 points de base pour atteindre 27 %, ce qui est bien supérieur aux marges d'exploitation de 18 % à 20 % auxquelles s'attendent les actionnaires de Gildan.³⁶ Les réalisations en tant que dirigeant de M. Kneeland sont présentées dans le livre intitulé « *Lessons from the Titans* » (en anglais seulement), qui souligne l'excellence opérationnelle, la mentalité kaizen et la discipline d'investissement de son équipe. Ces compétences sont éminemment pertinentes pour les activités de Gildan.
- ✓ Expérience en supervision de processus de planification de la relève d'un chef de la direction efficaces : Lorsqu'il était chef de la direction, M. Kneeland a soigneusement formé des candidats à la relève internes et, en 2019, il a réalisé la transition vers le poste de chef de la direction de United Rentals du chef de l'exploitation, Matthew Flannery. Depuis que M. Flannery est devenu chef de la direction, les actions de United Rentals ont réalisé un rendement de 5,4x, soit 40 % sur une base annualisée, ce qui confirme le solide bilan de M. Kneeland en matière de création de valeur.³⁷

³² Données de marché établies par Bloomberg en date du 29 avril 2024.

³³ Bloomberg. Présente un rendement total et le changement dans la capitalisation boursière pour la période allant du 4 juin 2007 au 29 avril 2024.

³⁴ Rapports annuels et communiqués sur les résultats trimestriels de United Rentals (pour la période allant de 2007 à 2019).

³⁵ Rapports annuels et communiqués sur les résultats trimestriels de United Rentals (pour la période allant de 2007 à 2019). Présente un changement dans le chiffre d'affaires, le BAIIA et les flux de trésorerie disponibles par action pour la période allant de 2007 à 2019.

³⁶ Rapports annuels et communiqués sur les résultats trimestriels de United Rentals (pour la période allant de 2007 à 2023). L'accroissement de la marge représente les marges d'exploitation pour la période allant de 2007 à 2023.

³⁷ Bloomberg. Rendement total de United Rentals pour la période allant du 8 mai 2019 au 29 avril 2024.

**VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE
PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.**

- ✓ Expérience en matière de collaboration avec des fondateurs d'entreprises prospères : Au cours des six premières années de l'existence de United Rentals, sa direction a été assurée par ses fondateurs. M. Kneeland a acquis une grande expérience de collaboration avec ces fondateurs, qui ont continué de siéger au conseil de United Rentals en même temps que M. Kneeland occupait un poste de haute direction.
- ✓ Rôles de leadership importants : M. Kneeland est actuellement président du conseil de Maxim Crane Works et membre du conseil de American Tire Distributors, Inc. En 2015, il a été nommé au conseil consultatif national de l'Institut de bioéthique Berman de l'Université Johns Hopkins.

Peter Lee



Peter Lee (citoyen des États-Unis), cofondateur et associé de Browning West, possède un sens aigu en matière de finance et de répartition des capitaux et de l'expérience dans la supervision du processus de recherche d'un chef de la direction pour des sociétés ouvertes. Il représente bien les intérêts des actionnaires, puisque Browning West compte parmi les principaux actionnaires de longue date de Gildan. L'expérience de M. Lee est très pertinente, puisque le conseil a récemment pris des mesures qui ont entraîné une destruction importante de la valeur pour les actionnaires.

- ✓ Sens aigu en matière de finance et de répartition des capitaux et expérience antérieure au sein du conseil de sociétés ouvertes : M. Lee est associé et cofondateur de Browning West, au sein de laquelle il joue un rôle de premier plan en matière de recherche sur les placements et de répartition des capitaux. Auparavant, il a siégé au conseil de Countryside Partnerships plc (« Countryside ») et il a joué un rôle central dans la réalisation de la fusion de Countryside et de Vistry Group plc en vue de créer la plus importante entreprise de construction résidentielle au Royaume-Uni³⁸. Avant de fonder Browning West, M. Lee a fait carrière au sein de Criterion Capital Management, de Grey Mountain Partners et de Lazard.
- ✓ Expérience dans la supervision du processus de recherche d'un chef de la direction pour des sociétés ouvertes : Les associés de Browning West ont codirigé sept processus de recherche d'un chef de la direction ou d'un président du conseil pour des sociétés ouvertes, dont la recherche d'un chef de la direction pour corriger un plan de relève lacunaire au sein de Countryside Properties plc, dont M. Lee était administrateur. S'il est nommé au conseil, M. Lee mettra à profit toutes les ressources de Browning West pour aider Gildan à planifier la relève et à régler d'autres questions.
- ✓ Bonne représentation des intérêts des actionnaires : S'il est élu au conseil, M. Lee y représentera le point de vue des actionnaires et y favorisera une forte cohésion, puisque Browning West est l'un des principaux actionnaires de longue date de Gildan. M. Lee a participé de près à l'investissement de Browning West dans Gildan; il a organisé une cinquantaine de rencontres avec la haute direction et réalisé de multiples visites des installations de fabrication de la Société.

³⁸ Il est prévu que Vistry Group plc deviendra le principal constructeur résidentiel sur le plan du volume au Royaume-Uni au cours de l'exercice 2024 selon les estimations en fonction du consensus des analystes publiées par Bloomberg en date du 29 avril 2024.

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE
PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.

Karen Stuckey



Karen Stuckey (citoyenne des États-Unis), ancienne première vice-présidente de Walmart Inc. (NYSE : WMT), possède une vaste expérience dans le secteur du vêtement, a dirigé des entreprises de grande envergure avec une présence internationale et a exercé ses fonctions au sein d'un modèle d'entreprise à bas prix. Son expérience est très pertinente, puisque Gildan utilise un modèle d'entreprise à bas prix et qu'aucun des administrateurs en poste de Gildan n'a d'expérience dans le secteur de la fabrication de vêtements de masse.

- ✓ Vaste expertise du secteur du vêtement, notamment des marques maison : M^{me} Stuckey possède près de 20 ans d'expérience à des postes de haut dirigeant à Walmart Inc. (« Walmart »), et elle était jusqu'à récemment première vice-présidente, Marques maison au sein du segment des articles d'usage courant. Dans le cadre de ses fonctions, M^{me} Stuckey a dirigé l'élaboration de la stratégie de marques maison de Walmart qui englobe plus de 100 segments de marché verticaux, dont les vêtements. Elle a d'ailleurs chapeauté l'introduction des produits de marques maison de Gildan à Walmart. De 2000 à 2004, M^{me} Stuckey a également été présidente de la division des vêtements décontractés de Hanesbrands Inc. (NYSE : HBI), entreprise qui faisait concurrence à Gildan à l'époque³⁹. M^{me} Stuckey possède une expérience très pertinente, puisqu'elle peut offrir à la fois le point de vue d'un concurrent et d'un client et serait la première administratrice à posséder une connaissance du secteur de la fabrication de vêtements de masse.
- ✓ Expérience de l'exploitation de grandes entreprises : M^{me} Stuckey a supervisé un segment dont les revenus annuels s'élèvent à plus de 40 milliards de dollars américains et dont elle était responsable des résultats, en plus de diriger l'élaboration et l'exécution de stratégies d'exploitation. Employeur privé le plus important au monde, Walmart exploite plus de 10 500 magasins de vente au détail répartis dans 24 pays.
- ✓ Expérience des activités d'exploitation au sein d'une chaîne d'approvisionnement mondiale : M^{me} Stuckey a supervisé des activités de portée mondiale dotées d'un budget d'approvisionnement de plus de 20 milliards de dollars américains au sein d'une chaîne d'approvisionnement qui s'étend sur plusieurs continents. Elle possède une expérience de travail directe dans les pays au sein desquels Gildan exerce ses activités en Amérique centrale et en Asie.
- ✓ Expérience au sein d'un modèle d'entreprise à bas prix : Pendant sa carrière de près de 20 ans à Walmart, Mme Stuckey a baigné dans une culture et un modèle d'exploitation axés sur l'importance des coûts. Le modèle d'entreprise à bas prix de Walmart est considéré par de nombreux spécialistes comme un excellent exemple de création de valeur à long terme.

³⁹ Hanesbrands Inc. était une division de Sara Lee Corporation pendant le mandat de M^{me} Stuckey avant sa scission en 2006. Avant de devenir présidente de la division des vêtements décontractés de Hanesbrands Inc., M^{me} Stuckey a été présidente de la société Just My Size au sein de Hanesbrand Inc. de 1997 à 2000.

**VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE
PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.**

J.P. Towner



J.P. Towner (citoyen du Canada), ancien chef des finances de Dollarama Inc. (TSX : DOL) et actuel chef des finances de RONA Inc., possède une vaste expérience des entreprises à faible coût intégrées verticalement qui sont axées sur des produits de consommation à bas prix et dont les fondateurs ont réussi à s'imposer, et il est reconnu pour avoir produit d'excellents résultats financiers. Son expérience est très pertinente, puisque Gildan accorde une grande importance à l'intégration verticale et au maintien d'un avantage concurrentiel grâce aux faibles coûts.

- ✓ Expérience au sein d'entreprises intégrées verticalement axées sur les produits de consommation à bas prix : M. Towner est l'ancien chef des finances de Dollarama Inc. (« Dollarama »), détaillant intégré verticalement établi au Canada spécialisé dans les produits à bas prix et dont la valeur d'entreprise se chiffre à 23 milliards de dollars américains. Les activités d'approvisionnement, de distribution et de vente au détail de Dollarama sont intégrées verticalement, et le détaillant a pour mission d'offrir une valeur optimale à ses clients situés au Canada, un modèle qui présente de nombreux parallèles avec le modèle d'entreprise à bas prix intégrée verticalement de Gildan. En plus de ses activités au Canada, Dollarama exécute une stratégie multinationale très efficace dans quatre pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud. Pendant le mandat de M. Towner, le chiffre d'affaires de Dollarama a connu une croissance annuelle de près de 14 %, et son bénéfice par action, une croissance annuelle de près de 25 %. Ces résultats d'exploitation solides se sont traduits par un rendement global de 84 % et un rendement annualisé de 27 % pour l'action de Dollarama pendant le mandat de M. Towner.⁴⁰
- ✓ Antécédents de résultats financiers solides : M. Towner est un dirigeant financier aguerri qui cumule plus de 15 ans d'expérience en matière de stratégies d'entreprise, de stratégies financières, de marchés des capitaux et de gestion des risques. À titre de chef des finances de Dollarama, M. Towner a participé à l'élaboration d'une stratégie de répartition des capitaux qui a produit d'excellents résultats et il a généré une valeur considérable pour les actionnaires, en plus de jouer un rôle essentiel dans l'amélioration des marges du BAIIA du détaillant. M. Towner est l'actuel chef des finances de RONA inc. (« RONA »), un des principaux détaillants du secteur de la rénovation au Canada détenu par une société de capital-investissement. RONA a généré un chiffre d'affaires de plus de cinq milliards de dollars américains en 2022 grâce à un réseau de 425 magasins et détaillants affiliés et à une équipe de 22 000 employés⁴¹. M. Towner a également occupé pendant cinq ans les postes de vice-président directeur et de chef des finances de Pomerleau Inc. (« Pomerleau »), une des plus grandes entreprises de construction au Canada dont le chiffre d'affaires s'est établi à 2,4 milliards de dollars américains en 2021⁴². Au cours de son mandat, le chiffre d'affaires et la rentabilité des activités de Pomerleau ont été respectivement multipliés par 3 et par 5. De plus, M. Towner a œuvré pendant près de 10 ans au sein de BMO Marchés des capitaux.
- ✓ Expérience en matière de collaboration avec des fondateurs d'entreprises très prospères : M. Towner a beaucoup travaillé avec des membres indépendants de conseils d'administration et des comités de conseils d'administration de sociétés publiques et privées, ainsi qu'avec des représentants des familles fondatrices de Dollarama et de Pomerleau.

⁴⁰ Rapports trimestriels et annuels de Dollarama (de l'exercice 2021 à la période de 12 mois se terminant en octobre 2023). Rendement total de Dollarama du 1^{er} mars 2021 au 12 septembre 2023.

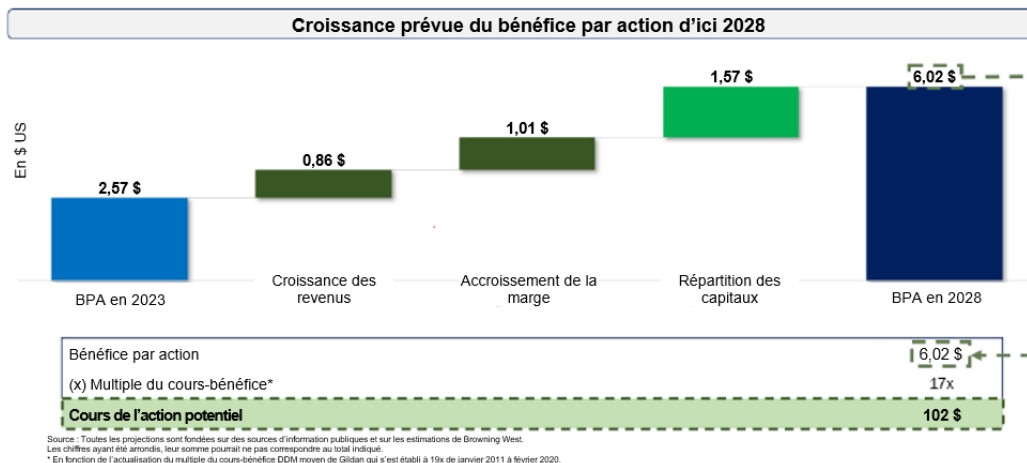
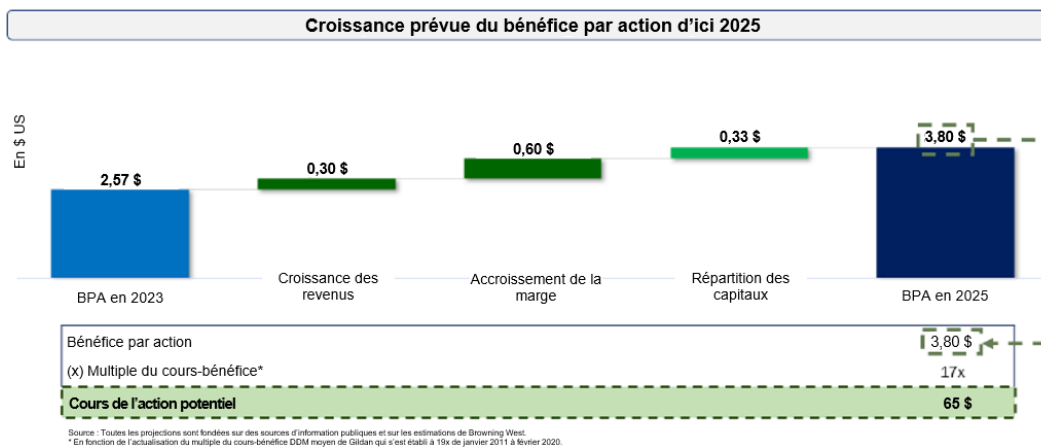
⁴¹ Site Web de RONA, section « Nouvelles ».

⁴² Rapport annuel 2021 de Pomerleau. Selon un taux de change moyen de 1,2535 \$ CAD pour 1 \$ US.

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.

Plan à cinq piliers des candidats de l'actionnaire dissident visant à générer d'excellents rendements pour les actionnaires de Gildan

Selon l'actionnaire dissident, le plan d'exploitation à cinq piliers de ses candidats clair et précis qui est décrit ci-dessous devrait permettre de faire croître le cours de l'action de Gildan à plus de 60 \$ US d'ici la fin de 2025, soit près deux fois le cours actuel, et à plus de 100 \$ US au cours des cinq prochaines années, soit près de trois fois le cours actuel. Les actionnaires doivent comprendre que le retour de M. Chamandy à titre de chef de la direction et l'exécution du plan à cinq piliers passent inévitablement par la nomination des candidats de l'actionnaire dissident. Le cours cible de 100 \$ US suppose des rendements annuels de l'ordre de 25 % au cours des cinq prochaines années⁴³.



Premier pilier : Acquérir des parts de marché dans la catégorie des vêtements de base en abaissant les coûts unitaires

Les candidats de l'actionnaire dissident estiment que Gildan pourrait réduire considérablement les coûts unitaires de ses vêtements de base en transférant sa capacité de production à ses nouvelles installations situées au Bangladesh, dont les coûts d'énergie et de main-d'œuvre sont moindres et dont la structure de coûts est avantageuse pour la fabrication de vêtements de base. L'inflation des coûts de main-d'œuvre en Amérique centrale a augmenté la structure de coûts des

⁴³ Source : Bloomberg. Comparativement au cours actuel de l'action de Gildan, soit 35,43 \$ US. TRI calculé pour la période allant du 29 avril 2024 au 31 décembre 2028.

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.

vêtements de base, car ceux-ci exigent une main-d'œuvre plus importante que d'autres produits, ce qui exerce une pression sur les concurrents de Gildan. Les candidats de l'actionnaire dissident estiment que le transfert de la production au Bangladesh permettrait à Gildan d'acquérir d'importantes parts de marché dans la catégorie des vêtements de base, de l'ordre de ses avancées antérieures dans la catégorie des produits de base attribuables au solide rendement des marques American Apparel, Comfort Colors et Gildan.

Deuxième pilier : Acquérir des parts de marché dans la catégorie des vêtements en molleton à forte croissance

Les candidats de l'actionnaire dissident estiment que Gildan pourrait miser sur la croissance de la catégorie des vêtements en molleton et aller chercher de nouvelles parts de marché. Les vêtements en molleton constituent une catégorie intéressante en pleine expansion dont le taux de croissance annuel se chiffre à 8 %, puisque les vêtements tout-aller ont la cote auprès des consommateurs nord-américains⁴⁴. Les candidats de l'actionnaire dissident sont d'avis que Gildan pourrait s'emparer d'une plus grande part du marché en raison de ses avantages uniques sur le plan technologique et de la capacité excédentaire de fabrication de vêtements en molleton dont elle disposera au Honduras après le transfert de la production des vêtements de base au Bangladesh. La technique de filature MVS, exclusive à Gildan, est issue de l'acquisition stratégique de Frontier Yarns par M. Chamandy en décembre 2021. Cette technique permet à Gildan de fabriquer des vêtements en molleton de qualité supérieure qui boulochent très peu.

Troisième pilier : Acquérir des parts de marché dans le segment des vêtements de marques maison en ciblant de nouvelles occasions

La capacité de fabrication à faible coût et à grande échelle de Gildan lui permet de saisir de nouvelles occasions de marque maison dans les catégories des vêtements de sport, des sous-vêtements et des bas. Les candidats de l'actionnaire dissident possèdent une expérience pertinente acquise auprès de certains des plus importants partenaires de Gildan, dont Walmart, Fanatics et Nike, ce qui aidera Gildan à établir de nouveaux programmes dans le segment des marques maison. Selon l'actionnaire dissident, des occasions avec des partenaires clés totalisant environ deux milliards de dollars américains sont à la portée de Gildan dans le segment des marques maison. À titre comparatif, les ventes de Gildan se sont élevées à 3,2 milliards de dollars américains en 2023.

Quatrième pilier : Améliorer la répartition des capitaux et la structure du capital

L'actionnaire dissident estime que Gildan pourrait remettre 64 % de sa capitalisation boursière aux actionnaires sous forme de dividendes et d'offres publiques de rachat d'actions au cours des cinq prochaines années. Selon le plan à cinq piliers, 68 % des flux de trésorerie générés projetés seraient affectés aux rachats d'actions. L'actionnaire dissident estime que le plan à cinq piliers, s'il est exécuté sans délai, permettra à Gildan d'entrer dans une phase d'accumulation de liquidités après une intense période d'investissement en capital ces dernières années en raison de la construction des installations au Bangladesh. Le plan à cinq piliers prévoit tout de même des niveaux adéquats de dépenses en immobilisations consacrées à la phase 2 des installations au Bangladesh afin de permettre amplement la croissance de la capacité.

De plus, l'actionnaire dissident estime que Gildan fait depuis longtemps une utilisation non optimale de son bilan et qu'une hausse modérée de son endettement lui permettrait d'accroître le rendement pour les actionnaires. Le plan à cinq piliers prévoit que Gildan exercera ses activités à un niveau optimal mais conservateur d'endettement équivalent à un ratio de 2 fois la dette nette par rapport au BAIIA.

⁴⁴ Selon des documents de la Journée des investisseurs de 2022.

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.

Cinquième pilier : Instaurer un régime de rémunération ambitieux axé sur la création de valeur

L'actionnaire dissident estime que l'instauration d'un régime de rémunération ambitieux et simplifié qui favorise la création de valeur en fonction des occasions offertes à Gildan sera plus efficace que le régime de rémunération en vigueur, qui est d'une grande complexité. À l'heure actuelle, les mesures incitatives sont établies à partir de comparaisons avec des sociétés qui œuvrent dans des marchés très différents de celui de Gildan et dont les modèles d'affaires entreprise-consommateur sont axés sur la commercialisation.

Le régime proposé s'inspire du travail de Usman Nabi, cofondateur de Browning West. En 2015, M. Nabi s'est joint au conseil d'administration de Tempur Sealy International Inc. et a instauré un régime de rémunération assorti de cibles ambitieuses à moyen terme en matière de bénéfices qui étaient adaptées aux occasions propres à la société. Ce régime a permis de créer une valeur importante et d'instaurer un sentiment d'appartenance parmi les employés, ce qui a maintenu la création de valeur même après l'atteinte des objectifs du régime. Les candidats de l'actionnaire dissident prévoient appliquer le régime à l'ensemble des 43 000 employés dévoués de Gildan.

Augmenter considérablement la valeur pour les actionnaires de Gildan

De l'avis de l'actionnaire dissident, si le plan à cinq piliers est instauré immédiatement, Gildan pourrait accroître son chiffre d'affaires selon un taux annuel de 6 % pour le faire passer d'environ 3,196 milliards de dollars américains en 2023 à environ 4,268 milliards de dollars américains en 2028, et accroître ses marges d'exploitation de 17,3 % à 2023 à 22,4 % en 2028⁴⁵. De plus, il est prévu que le plan à cinq piliers se traduira par un solide rendement financier et une croissance annuelle du BPD de l'ordre de 19 % au cours des cinq prochaines années⁴⁶.

En M\$, sauf les montants par action	Plan d'exploitation de Browning West						Croissance de 2023 à 2028	
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TCAC	Total
Ventes nettes	3 196	3 340	3 572	3 804	4 036	4 268	6,0 %	34 %
Croissance (%)	(1,4 %)	4,5 %	6,9 %	6,5 %	6,1 %	5,7 %		
Revenu d'exploitation ajusté	553	681	746	814	886	956	11,6 %	73 %
Marge (%)	17,3 %	20,4 %	20,9 %	21,4 %	21,9 %	22,4 %		
BPA ajusté	2,57 \$	3,16 \$	3,80 \$	4,45 \$	5,20 \$	6,02 \$	18,5 %	134 %
Croissance (%)	(17,5 %)	22,7 %	20,3 %	17,1 %	17,0 %	15,7 %		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation ¹	547	627	594	655	720	781		
Dépenses en immobilisations	(203)	(165)	(165)	(165)	(165)	(165)		
Autre	48	0	0	0	0	0		
Flux de trésorerie disponibles ¹	392	462	429	490	555	616		
Rachats d'actions	(360)	(982)	(457)	(519)	(589)	(643)		
Dividendes	(132)	(126)	(122)	(126)	(129)	(132)		
Lever net	1,5x	2,0x	2,0x	2,0x	2,0x	2,0x		
Nombre dilué d'actions en circulation	176	148	137	129	121	113	(8,4 %)	(36 %)
Variation dans le nombre d'actions (%)	(9 %)	(16 %)	(8 %)	(6 %)	(6 %)	(6 %)		

Le rendement projeté pour 2024 repose sur l'hypothèse selon laquelle la liste de candidats et le plan proposés par Browning West seront instaurés immédiatement.

1. Les flux de trésorerie liés à l'exploitation et les flux de trésorerie disponibles comprennent les investissements dans le fonds de roulement.

- 1 La croissance des ventes est principalement attribuable à l'acquisition de parts de marché au détriment de la concurrence, et un redressement cyclique pourrait améliorer davantage les résultats.
- 2 L'accroissement des marges est réalisé grâce à la croissance dans les catégories de produits à marge élevée, tels que les vêtements de base et les vêtements en molleton, et au levier d'exploitation sur les frais de vente et les frais généraux et administratifs.
- 3 Le levier est augmenté à 2,0x et le produit supplémentaire ainsi que les flux de trésorerie excédentaires sont utilisés pour racheter les actions et payer les dividendes.

Le plan à cinq piliers de l'actionnaire dissident est de loin supérieur au plan que M. Tyra et le conseil ont présenté

Le 15 avril, soit deux semaines après la publication du plan à cinq piliers par les candidats de l'actionnaire dissident, le conseil et M. Tyra ont présenté leur plan d'exploitation de l'entreprise de Gildan lors d'une webdiffusion. Il convient de noter que, dans la circulaire de la direction, le conseil ne donne aucune indication de son « plan », ce qui indique le manque de confiance dont font preuve M. Tyra et le conseil. L'actionnaire dissident estime que le plan mis de l'avant par M. Tyra et le conseil est lacunaire et inférieur au plan à cinq piliers sur plusieurs points, dont les suivants :

- (i) Le plan semble n'être que le prolongement de la stratégie de croissance durable de Gildan lancé par M. Chamandy en 2022. Toutefois, les actionnaires devront maintenant compter sur M. Tyra, destructeur de valeur récidiviste, pour

⁴⁵ Toutes les projections proviennent de sources de données publiques et des estimations de Browning West.

⁴⁶ Toutes les projections proviennent de sources de données publiques et des estimations de Browning West.

**VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE
PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.**

exécuter efficacement le plan, alors que M. Chamandy, qui a démontré sa capacité à créer de la valeur, est prêt à mettre à exécution le plan qu'il a lui-même conçu.

- (ii) Le plan prévoit la possibilité de réduire de 200 points de base les marges d'exploitation actuelles de 20 % que lui a léguées M. Chamandy, alors que le plan à cinq piliers vise à accroître les marges d'exploitation de plus de 200 points de base par rapport à leur niveau actuel. Le plan de M. Tyra soulève des questions préoccupantes, puisqu'il ne semble pas tirer parti des occasions d'accroissement des marges par un virage vers des produits offrant des marges plus élevées et un transfert de la production vers des installations situées au Bangladesh, où les coûts sont moins élevés, comme le prévoit le plan à cinq piliers. Toutefois, les actionnaires ne seront pas surpris de constater que les marges prévues par M. Tyra sont décevantes, puisque son passage à Fruit of the Loom et à Broder Bros. s'est soldé par un recul important des marges de ces deux sociétés.
- (iii) Le plan prévoit des investissements spéculatifs dans l'amélioration de l'image de marque et l'expansion à l'échelle internationale. M. Tyra semble vouloir imposer à Gildan les mêmes stratégies d'image de marque infructueuses qui ont causé des torts importants à Fruit of the Loom, son ancien employeur. M. Tyra évoque également dans son plan une vague stratégie d'investissement dans les activités internationales de Gildan, un secteur dans lequel il ne possède aucune expérience. En revanche, le plan à cinq piliers mise sur une approche disciplinée ciblant une poignée d'initiatives clés qui produiront des rendements élevés pour les actionnaires tout en exposant la Société à un risque minimal.
- (iv) Le plan s'inscrit dans la politique de faible création de valeur et de répartition timide du capital du conseil actuel, et il ne prévoit aucune augmentation des rachats d'actions malgré la faible évaluation et le faible niveau d'endettement de Gildan à l'heure actuelle. Le plan fait également allusion à des occasions d'acquisition sans préciser les critères qui permettraient de repérer des cibles d'acquisition. Cette stratégie est préoccupante étant donné les résultats destructeurs que la stratégie fondée sur les acquisitions de M. Tyra a produits à Broder Bros. En revanche, le plan à cinq piliers est clair et précis. Il fixe des cibles en matière d'endettement et de rachat d'actions qui auront pour effet de stimuler les rendements en réduisant de 36 % le nombre d'actions en circulation au cours des cinq prochaines années tout en faisant croître le dividende au rythme de 9 % par année.
- (v) Le plan n'est pas assorti d'objectifs précis à moyen ou à long terme en ce qui a trait au bénéfice par action et au cours de l'action. En fait, le plan de M. Tyra prévoit un recul de la croissance des ventes, de faibles marges d'exploitation, une augmentation des capitaux nécessaires et une répartition du capital timide comparativement au plan à cinq piliers. Il ne fait pas de doute que le plan du conseil entrevoit des rendements potentiels à long terme moins élevés. Le conseil et M. Tyra évitent peut-être de fixer des objectifs précis à long terme parce que M. Tyra ne possède pas l'expérience nécessaire et que le conseil ne veut pas être contraint de rendre des comptes aux actionnaires. En revanche, le plan à cinq piliers précise clairement les mesures à prendre pour porter le cours de l'action à au moins 60 \$ US d'ici la fin de 2025 et à 100 \$ US d'ici cinq ans, ce qui signifie que le cours serait près de deux fois plus élevé à la fin de 2025 et près de trois fois plus élevé à la fin de 2028. » Le cours cible de 100 \$ US présume des rendements annuels de l'ordre de 25 %⁴⁷.

⁴⁷ Source : Bloomberg. Comparativement au cours actuel de l'action de Gildan, soit 35 \$ US. TRI calculé pour la période allant du 29 avril 2024 au 31 décembre 2028.

**VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE
PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.**

L'actionnaire dissident estime que le plan de ses candidats est supérieur au plan du conseil et de M. Tyra à tous points de vue :

	Plan d'exploitation des candidats proposés par Browning West	Plan vague du conseil et de M. Tyra
Priorités stratégiques	Priorités claires et bien définies	Priorités mal définies et investissements spéculatifs
Croissance des revenus	TCAC de 6 %	Environ 5 %
Marge d'exploitation sur 5 ans	22,4 %	19,5 % (fourchette de 18 % à 21 %)
Répartition des capitaux	Rendement total de 3,8 milliards de dollars Rachat de 36 % des actions en circulation Croissance des dividendes de 9 % par année	Statu quo
Bénéfice par action cible	3 ans : 3,80 \$ 5 ans : 6,02 \$	Aucun
Cours de l'action cible	Supérieur à 60 \$ d'ici la fin de 2025 Supérieur à 100 \$ d'ici la fin de 2028	Aucun

Les actionnaires ne peuvent se permettre d'attendre et d'observer, car les décisions que prend M. Tyra aujourd'hui pourraient avoir des effets néfastes à long terme

Bien que le conseil d'administration puisse faire valoir que les actionnaires devraient donner une « chance » à M. Tyra et surveiller son rendement à court terme, ce raisonnement est profondément erroné, car les décisions que M. Tyra prend aujourd'hui pourraient causer des dommages importants à l'entreprise dans les années à venir et avoir des effets irréversibles à long terme. Les actionnaires ne peuvent se contenter d'observer le rendement à court terme, car le rendement solide de Gildan à l'heure actuelle est le résultat de décisions prises par M. Chamandy des années auparavant. Aujourd'hui, Gildan est confrontée à des décisions critiques en raison de l'inflation élevée en Amérique centrale et de l'évolution du paysage concurrentiel. Son chef de la direction doit donc prendre immédiatement des décisions cruciales pour permettre à l'entreprise de prospérer dans les années à venir. L'actionnaire dissident est préoccupé, car le plan d'exploitation de M. Tyra indique qu'il investira dans les mauvais domaines, tels que l'amélioration de l'image de marque et les ventes internationales, et il craint que les décisions prises aujourd'hui ne conduisent à une destruction substantielle de valeur à l'avenir. Les actionnaires ne peuvent se permettre d'attendre et d'observer, et ils doivent agir rapidement pour veiller à ce que M. Chamandy, un dirigeant qui possède l'expérience et la vision nécessaires pour guider l'entreprise en cette période critique, se retrouve aux commandes. De plus, l'actionnaire dissident craint que des hauts dirigeants qui jouent un rôle essentiel au sein de l'entreprise et qui ont exprimé leur mécontentement à la suite de la nomination de M. Tyra en vendant des actions quittent leur poste si M. Chamandy n'est pas réintégré sans délai dans ses fonctions.

Témoignages d'appui de la part d'actionnaires

Depuis que l'actionnaire dissident a publiquement demandé au conseil de réintégrer M. Chamandy dans ses fonctions de chef de la direction en décembre 2023, un total de neuf actionnaires qui représentent environ 35 % des actions ordinaires en circulation de Gildan ont indépendamment fait écho aux préoccupations de l'actionnaire dissident de façon publique ou par l'entremise des canaux médiatiques, et ils ont été nombreux à faire part de leur intention d'appuyer les candidats de Browning West et de dénoncer les administrateurs remplaçants sélectionnés par le conseil :

« Nous sommes en désaccord avec la décision du conseil de licencier Glenn Chamandy et nous demandons instamment au conseil de revenir sur cette décision et de reconduire le mandat de Glenn Chamandy en tant que chef de la direction de Gildan ».

- 4^e actionnaire en importance, [Pzena Investment Management](#), le 15 décembre 2023

**VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE
PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.**

« Nous demandons au conseil de reconnaître l'opposition vigoureuse et sans précédent à la transition au poste de chef de la direction et de reconduire immédiatement le mandat de Glenn Chamandy en tant que chef de la direction afin d'éviter toute perturbation éventuelle des activités... »

- Principal actionnaire, [Jarislowsky Fraser](#), le 19 décembre 2023

« Turtle Creek a eu l'occasion d'examiner de façon indépendante les antécédents et les compétences de chacun des candidats présentés par Browning West... et elle estime qu'ils apporteront au conseil la responsabilité, les compétences, l'expérience et la perspective axée sur l'actionnaire dont il a tant besoin. Turtle Creek a l'intention de voter en faveur de chaque candidat... et elle pense que la majorité des autres actionnaires qui effectueront leurs propres examens indépendants des candidats parviendront à la même conclusion. »

- 11^e actionnaire en importance, [Turtle Creek Asset Management](#), le 4 janvier 2024

« La société new-yorkaise Oakcliff Capital a par la suite fait parvenir à Gildan une lettre dans laquelle elle s'engage à voter en faveur des candidats de Browning West. Selon elle, la vente d'actions par certains membres de l'équipe de direction de Gildan témoigne d'un manque de confiance. M. Chamandy devrait être réintégré immédiatement dans ses fonctions de chef de la direction »

- Parmi les 50 principaux actionnaires, [Oakcliff Capital](#), le 4 janvier 2024

« Jarislowsky Fraser, actionnaire principal de Gildan, appuie également la liste élargie de candidats aux postes d'administrateur de Browning West, a déclaré par courriel la porte-parole de la société, Quyn Pham, en fin de journée mardi. »

Principal actionnaire, [Jarislowsky Fraser](#), le 9 janvier 2024

« [...] Janus Henderson, actionnaire important situé à Londres, appuie lui aussi la liste élargie des candidats aux postes d'administrateur, selon des renseignements obtenus par le Globe and Mail ».

8^e actionnaire en importance, [Janus Henderson](#), le 9 janvier 2024

« Vendredi matin, la société Cooke & Bieler LP, située à Philadelphie, a déclaré au Globe qu'elle appuyait elle aussi les nouvelles propositions de Browning West et la liste élargie de candidats aux postes d'administrateur. Ces propositions représentent "la meilleure voie à suivre pour Gildan", a déclaré par courriel William Weber, associé de Cooke & Bieler. »

2^e actionnaire en importance, [Cooke & Bieler LP](#), le 12 janvier 2024

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.

« Les candidats de Browning West sont des poids lourds. Deux ou trois d'entre eux possèdent une vaste expérience en matière de planification de la relève acquise en travaillant auprès de fondateurs d'entreprise. À la lumière des récents événements, Gildan a grandement besoin de cette expérience. »

12^e actionnaire en importance, [Cardinal Capital](#), le 15 mars 2024

« Anson Funds, gestionnaire privé d'actifs non traditionnels, soutient également les efforts de Browning West pour remodeler le conseil de Gildan. »

- 15^e actionnaire en importance, [Anson Funds](#), le 15 mars 2024

« Le repli honteux du conseil face à l'opposition sans précédent des actionnaires prouve qu'il ne se soucie que d'une chose : lui-même. Plutôt que de faire face à une défaite certaine lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2024 de Gildan, les membres du conseil ont choisi de se défilier, mais pas avant d'avoir choisi leurs propres remplaçants, à savoir des personnes qui ont déclaré qu'ils tiendraient le cap. »

- 11^e actionnaire en importance, [Turtle Creek Asset Management](#), le 23 avril 2024

Ce qu'il faut retenir : un vote en faveur des candidats de l'actionnaire dissident permettra à Gildan d'avoir comme chef de la direction un créateur de valeur avéré et expérimenté, tandis qu'un vote en faveur du conseil condamnera Gildan à avoir comme chef de la direction un destructeur de valeur récidiviste et incompetent

Lors de l'assemblée, vous aurez l'occasion d'élire des administrateurs qui ont à cœur d'accroître la valeur pour les actionnaires et de faire primer vos intérêts. L'actionnaire dissident vous demande de voter EN FAVEUR de chacun de ses candidats aux postes d'administrateur, qui prendront des mesures correctives pour protéger votre investissement et jeter des bases solides qui permettront de créer de la valeur à long terme à Gildan, notamment en travaillant à la réintégration de M. Chamandy dans ses fonctions de chef de la direction.

Les actionnaires et les analystes des firmes de courtage ont déjà clairement indiqué que des changements sont nécessaires au sein du conseil et que M. Chamandy est la personne tout indiquée pour diriger Gildan :

« Browning West semble avoir des antécédents impressionnants en matière de création de valeur pour les actionnaires. À notre avis, Gildan peut faire croître son BPA de 10 % à 14 % si elle exécute son plan à la perfection. Nous croyons que le retour de Glenn Chamandy au poste de chef de la direction est le meilleur plan d'action pour assurer une hausse du cours de l'action de Gildan. »

- [Stifel Research Analyst](#), le 2 avril 2024

POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

1. Élection des candidats de l'actionnaire dissident

À l'assemblée, les actionnaires seront appelés à élire les administrateurs de la Société. Les représentants de l'actionnaire dissident, s'ils sont nommés à titre de fondés de pouvoir, ont l'intention de voter EN FAVEUR de l'élection des candidats de l'actionnaire dissident. L'actionnaire dissident n'a pas de raison de croire que l'un ou l'autre de ses candidats ne sera pas en mesure de siéger à titre d'administrateur. Toutefois, si pour quelque raison que ce soit, l'un ou l'autre des candidats de l'actionnaire dissident ne se présente pas à l'élection ou n'est pas en mesure d'agir en qualité d'administrateur, les droits de vote rattachés aux procurations consenties aux représentants de l'actionnaire dissident seront exercés, à leur discrétion, en faveur d'un autre candidat, sauf si l'actionnaire a indiqué dans sa procuration que les droits de vote rattachés à ses actions

**VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE
PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.**

ordinaires doivent faire l'objet d'une abstention en ce qui a trait à l'élection des administrateurs. Chaque administrateur élu demeurera en poste jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que son remplaçant soit dûment élu, sauf s'il quitte ses fonctions plus tôt conformément à ce que prévoient les statuts de la Société.

À la date des présentes, le nom, la municipalité, la province ou l'État et le pays de résidence des candidats de l'actionnaire dissident, le nombre de titres avec droit de vote de la Société dont ils ont la propriété véritable ou sur lesquels ils exercent un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, la période pendant laquelle ils ont été administrateurs et l'occupation principale qu'ils ont exercée au cours des cinq dernières années sont les suivants :

Nom et lieu de résidence	Poste occupés au sein de la Société	Date d'entrée en fonction comme administrateur	Occupations actuelle et postes occupés au cours des cinq dernières années	Nombre d'actions ordinaires / nombre total de titres de la Société détenus ou sur lesquels un contrôle est exercé ⁴⁸	% de la Société
Glenn J. Chamandy 62 ans <i>Westmount (Québec) Canada</i>	Président et chef de la direction, cochef de la direction et chef de l'exploitation	Administrateur depuis 1984, avant sa destitution en 2023	De 2004 à 2023 – Président, chef de la direction et administrateur de la Société	0	0
Michener Chandlee 55 ans <i>Ponte Vedra Beach, Floride, États-Unis</i>	s. o.	s. o.	Depuis 2023 – Chef des finances de WHOOP De 2019 à 2023 – Chef des finances de Fanatics Inc. Avant 2019 – Différents postes au sein de Nike Inc. (NYSE : NKE) pendant plus de 18 ans, dont celui de vice-président et chef de la gestion des risques, ainsi que celui de chef des finances de certaines unités d'exploitation de Nike Inc.	0	0
Ghislain Houle 59 ans <i>Westmount (Québec) Canada</i>	s. o.	s. o.	Depuis 2016 – Vice-président exécutif et chef de la direction financière de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (TSX : CNR)	0	0
Mélanie Kau 62 ans <i>Westmount (Québec) Canada</i>	s. o.	s. o.	Depuis 2006 – Administratrice de Alimentation Couche-Tard Inc. (TSX : ATD), y compris actuellement à titre de présidente du comité des ressources humaines et de gouvernance et auparavant à titre d'administratrice principale Depuis 2016 – Associée au sein de K2 Kapital	0	0

⁴⁸ Les termes « contrôler » ou « contrôlé » peuvent signifier influencer ou diriger, directement ou indirectement, l'entité ou la personne, ou encore exercer un contrôle sur celle-ci, directement ou indirectement, que ce soit par la capacité d'exercer un droit de vote, aux termes d'un contrat ou de toute autre façon, tel que la loi le permet.

**VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE
PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.**

Nom et lieu de résidence	Poste occupés au sein de la Société	Date d'entrée en fonction comme administrateur	Occupations actuelle et postes occupés au cours des cinq dernières années	Nombre d'actions ordinaires / nombre total de titres de la Société détenus ou sur lesquels un contrôle est exercé ⁴⁸	% de la Société
Michael Kneeland 70 ans Sarasota, Floride, États-Unis	s. o.	s. o.	Depuis 2019 – Président du conseil de United Rentals, Inc. (NYSE : URI) Avant 2019 – Chef de la direction de United Rentals, Inc.	0	0
Peter Lee 37 ans Corte Madera, Californie, États-Unis	s. o.	s. o.	Depuis 2019 – Cofondateur et associé de Browning West, LP Avant 2019 – Conseiller en placement chez Criterion Capital Management	0 ⁴⁹	0
Karen Stuckey 66 ans San Marcos, Texas, États-Unis	s. o.	s. o.	Depuis 2022 – Membre de la haute direction retraitée De 2015 à 2022 – Première vice-présidente de la division des marques privées de Walmart Inc. (NYSE : WMT)	0	0
J.P. Towner 38 ans Outremont (Québec) Canada	s. o.	s. o.	Depuis 2023 – Chef de la direction financière de RONA Inc. De 2020 à 2023 – Chef de la direction financière de Dollarama Inc. (TSX : DOL) Avant 2020 – Vice-président exécutif et chef de la direction financière de Pomerleau Inc.	0	0

Aucun des candidats de l'actionnaire dissident ne siège actuellement au sein du conseil d'administration de la Société. Chacun des candidats de l'actionnaire dissident a consenti à être nommé à titre de candidat dans la présente circulaire.

Notes biographiques des candidats de l'actionnaire dissident

Les candidats de l'actionnaire dissident possèdent de solides antécédents en matière de création de valeur, une expertise en matière de planification de la relève efficace, une expérience pertinente au sein du secteur et en matière de gouvernance, ainsi que des antécédents reconnus en matière de gestion et d'exercice au sein de conseils d'administration au Canada et aux États-Unis. Ils sont impatients d'avoir l'occasion de communiquer leur stratégie crédible et porteuse de valeur pour améliorer la gouvernance et assurer une croissance durable.

⁴⁹ M. Lee est cofondateur et associé de l'actionnaire dissident et il détient 8 640 448 actions ordinaires. M. Lee n'exerce aucun contrôle ni aucune emprise, de façon exclusive, sur ces actions ordinaires.

**VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE
PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.**



Glenn J. Chamandy (résident du Canada), cofondateur et ancien chef de la direction de Gildan, affiche de solides antécédents en matière de création de valeur, possède une compréhension inégalée du modèle d'affaires de fabrication de vêtements à faible coût intégré verticalement de Gildan, et a de l'expérience dans la direction d'une entreprise complexe d'envergure mondiale. M. Chamandy a consacré toute sa carrière à faire de Gildan un chef de file de son secteur et il prend part à diverses entreprises du textile et du vêtement depuis plus de 40 ans. Avant sa nomination comme président et chef de la direction de Gildan en 2004, poste qu'il a occupé pendant environ 20 ans jusqu'en décembre 2023, il a agi à titre de chef de l'exploitation de Gildan. En 2015, M. Chamandy a créé la Fondation Chamandy, fondation familiale privée dont l'objectif est d'améliorer la vie des jeunes par le financement de domaines tels que la santé et le bien-être, l'éducation, la lutte contre la pauvreté, la recherche et l'environnement.



Michener Chandlee (résident des États-Unis), ancien chef de la gestion des risques de NIKE, Inc. (NYSE : NKE), ancien chef des finances de Fanatics Commerce, auparavant Fanatics Inc., et chef des finances actuel de WHOOP, est un chef de file de classe mondiale du secteur financier qui affiche un bilan exceptionnel en matière de création de valeur au sein d'entreprises de vêtements dotées de chaînes d'approvisionnement complexes à l'échelle mondiale. M. Chandlee compte plus de vingt ans d'expérience en tant que chef de file du secteur financier responsable de la gestion de chaînes d'approvisionnement mondiales complexes au sein de Nike et de Fanatics, qui sont tous deux d'importants clients de Gildan. Au sein de Nike, il a également occupé plusieurs postes de haute direction d'envergure mondiale, notamment celui de chef des finances des unités d'exploitation de Nike suivantes : Mexique, Golf, Marchés émergents, Amérique du Nord, Marques mondiales et Marché. M. Chandlee a également occupé le poste de chef des finances au sein de Fanatics Commerce. M. Chandlee est titulaire d'un baccalauréat ès arts spécialisé en relations internationales et d'une maîtrise en administration des affaires.



Ghislain Houle (résident du Canada), vice-président exécutif et chef de la direction financière de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (TSX : CNR), possède une vaste expérience de travail au sein d'une entreprise de grande envergure et complexe sur le plan opérationnel, affiche de solides antécédents en matière de création de valeur et jouit d'une grande expertise en matière de finance et de répartition des capitaux. M. Houle s'est joint au CN, entreprise montréalaise, en 1997 à titre de chef de l'audit interne et a occupé divers postes de haute direction au cours de ses 26 années de service, notamment ceux de vice-président et contrôleur général ainsi que de vice-président de la planification financière. M. Houle a également joué un rôle de premier plan au sein du comité d'audit du CN durant son mandat à titre de chef de la direction financière. M. Houle porte le titre de CPA et est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Laval et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill.

**VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE
PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.**



Mélanie Kau (résidente du Canada), présidente du comité des ressources humaines et de gouvernance et ancienne administratrice principale de Alimentation Couche-Tard Inc. (TSX : ATD), possède une vaste expérience de travail auprès de fondateurs d'entreprises très prospères et a dirigé de nombreux processus de relève de chef de la direction. M^{me} Kau siège au conseil de Alimentation Couche-Tard Inc. depuis 2006 et elle siège également à titre de présidente du conseil de Aéroports de Montréal, exploitant privé de l'aéroport international Trudeau et de l'aéroport international Mirabel, lesquels sont situés dans la région de Montréal. M^{me} Kau est également présidente du conseil d'administration et ancienne présidente de Mobilia, détaillant familial indépendant au Québec, au sein duquel elle a été présidente de 1995 à 2011. Elle a aussi occupé, de 2012 à 2015, le poste de coprésidente de Le Naturiste, chaîne de détaillants situés au Québec. M^{me} Kau a reçu plusieurs honneurs en reconnaissance de son sens aigu des affaires et de l'entrepreneuriat, dont son classement au palmarès des 40 personnes de moins de 40 ans les plus influentes au Canada (*Canada's Top 40 under 40*) et le prix Distinction de l'École de gestion John-Molson. M^{me} Kau est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Concordia et d'une maîtrise en journalisme de l'Université Northwestern.



Michael Kneeland (résident des États-Unis), président du conseil non membre de la direction et ancien chef de la direction de United Rentals, Inc. (NYSE : URI), est un dirigeant réputé qui affiche des antécédents exceptionnels en matière de création de valeur au sein d'une grande entreprise complexe sur le plan opérationnel. Il possède de l'expérience dans la supervision d'un programme de perfectionnement robuste à l'intention des membres de la haute direction et dans les processus de planification de la relève d'un chef de la direction efficaces, en plus d'avoir de l'expérience dans la collaboration avec des fondateurs d'entreprises très prospères. Après avoir pris sa retraite à titre de chef de la direction, poste qu'il occupait depuis 2008, M. Kneeland est devenu président du conseil de United Rentals en mai 2019. M. Kneeland siège également à titre de président du conseil de Maxim Crane Works et a été nommé membre du conseil d'administration de American Tire Distributors, Inc. en 2019. En 2015, il a été nommé au conseil consultatif national du Johns Hopkins Berman Institute of Bioethics.

**VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE
PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.**



Peter Lee (résident des États-Unis), cofondateur et associé de Browning West, possède un sens aigu en matière de finance et de répartition des capitaux, ainsi qu'une expérience dans la supervision du processus de recherche d'un chef de la direction pour des sociétés ouvertes. Avant de se joindre à Browning West en avril 2019, M. Lee était conseiller en placement au sein de Criterion Capital Management, société de gestion de placements basée à San Francisco. Par le passé, il a également travaillé auprès de Grey Mountain Partners et de Lazard et il a déjà siégé au conseil de Countryside Partnerships plc. M. Lee est titulaire d'un baccalauréat ès art du Carleton College et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School.



Karen Stuckey (résidente des États-Unis), ancienne première vice-présidente de Walmart Inc. (NYSE : WMT), possède une vaste expérience dans le secteur du vêtement, a dirigé des entreprises de grande envergure avec une présence internationale et a exercé ses fonctions au sein d'un modèle d'entreprise à bas prix. Au cours de ses 17 années de service, M^{me} Stuckey a occupé différents postes de première vice-présidente dans le cadre desquels elle était responsable des résultats. Plus récemment, M^{me} Stuckey a occupé le poste de première vice-présidente du secteur des marques privées de Walmart. Auparavant, de 2000 à 2004, M^{me} Stuckey a également été présidente de la division des vêtements décontractés de Hanesbrands Inc. M^{me} Stuckey s'est vue décerner le titre de femme la plus influente du commerce de détail (*Most Influential Women in Retail*) par Mass Market Retailer en 2019 et 2016 et a reçu le prix de la réalisation en affaires par un ancien élève émérite (*Distinguished Alumni Achievement Award in Business*) décerné par le St. Norbert College en 2020. Par le passé, elle a occupé des postes de direction auprès de différents organismes sans but lucratif, notamment à titre de présidente du conseil de NextUp, de coprésidente du conseil mondial de Enactus et de présidente du conseil du Novant Health Women's Hospital.



J.P. Towner (résident du Canada), ancien chef de la direction financière de Dollarama Inc. (TSX : DOL) et actuel chef de la direction financière de RONA inc., possède une vaste expérience dans les entreprises à faible coût et intégrées verticalement qui sont axées sur des produits de consommation à bas prix et dont les fondateurs ont réussi à s'imposer, et il est reconnu pour avoir produit d'excellents résultats financiers. Avant de travailler auprès de Dollarama Inc. et de RONA inc., M. Towner a été vice-président exécutif et chef de la direction financière chez Pomerleau Inc. et a également travaillé près de dix ans auprès de BMO Marchés des capitaux, où il a occupé des postes à Montréal et à Toronto, notamment celui de vice-président, Services bancaires d'investissement mondiaux. M. Towner est diplômé en comptabilité de l'Université Laval et du programme de gestion générale de la Harvard Business School.

**VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE
PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.**

L'ACTIONNAIRE DISSIDENT RECOMMANDE AUX ACTIONNAIRES DE VOTER EN FAVEUR DE L'ÉLECTION DE CHACUN DES CANDIDATS DE L'ACTIONNAIRE DISSIDENT ET DE S'ABSTENIR DE VOTER POUR LES CANDIDATS DE LA DIRECTION.

À moins d'instructions contraires, les personnes nommées dans la PROCURATION SUR PAPIER OR et le FIV SUR PAPIER OR ci-joints voteront EN FAVEUR de l'élection de chacun des candidats de l'actionnaire dissident présentés ci-dessus, ainsi que dans la PROCURATION SUR PAPIER OR et le FIV SUR PAPIER OR, et S'ABSTIENDRONT de voter à l'égard des candidats aux postes d'administrateur nommés par Gildan (les « candidats de la direction »).

2. Nomination des auditeurs

Tel qu'il est mentionné dans la circulaire de la direction à la rubrique « Nomination des auditeurs », les actionnaires seront appelés à voter à l'égard de la nomination du cabinet KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« KPMG »), comptables professionnels agréés, pour qu'il agisse à titre d'auditeur de la Société jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. KPMG est l'auditeur de la Société depuis l'exercice 1996.

L'ACTIONNAIRE DISSIDENT RECOMMANDE AUX ACTIONNAIRES DE VOTER EN FAVEUR DE LA NOMINATION DE KPMG À TITRE D'AUDITEUR DE LA SOCIÉTÉ.

À moins d'instructions contraires, les personnes nommées dans la PROCURATION SUR PAPIER OR et le FIV SUR PAPIER OR ci-joints voteront EN FAVEUR de l'approbation de la résolution relative à la nomination de KPMG à titre d'auditeur.

3. Vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction

Comme il est décrit plus en détail dans la circulaire de la direction à la rubrique « Vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction », les actionnaires sont invités à approuver l'approche de Gildan en matière de rémunération de la haute direction dans le cadre d'un vote consultatif non contraignant (l'« approbation de la résolution consultative sur la rémunération »). Les actionnaires peuvent voter EN FAVEUR de la résolution consultative suivante ou CONTRE celle-ci :

« IL EST RÉSOLU, à titre consultatif et sans pour autant diminuer le rôle et les responsabilités du conseil, que les actionnaires acceptent l'approche en matière de rémunération des membres de la haute direction décrite dans la présente circulaire remise en vue de l'assemblée annuelle des actionnaires de Les Vêtements de Sport Gildan Inc. du 28 mai 2024. »

L'ACTIONNAIRE DISSIDENT NE FORMULE AUCUNE RECOMMANDATION CONCERNANT L'APPROBATION DE LA RÉOLUTION SUR LA RÉMUNÉRATION.

À moins d'instructions contraires, les personnes désignées dans le FORMULAIRE DE PROCURATION SUR PAPIER OR et le FIV SUR PAPIER OR ci-joints voteront CONTRE l'approbation de la résolution sur la rémunération.

4. Proposition d'actionnaire

Tel qu'il est décrit plus en détail dans la circulaire de la direction à la rubrique « Examiner une proposition d'actionnaire », les actionnaires sont invités à examiner la résolution suivante relative à la proposition d'actionnaire qui a été soumise par le BC General Employees' Union (la « proposition d'actionnaire ») :

« IL EST RÉSOLU que le conseil supervise et publie, à un coût raisonnable et en omettant les renseignements exclusifs, un rapport destiné aux actionnaires qui évalue l'efficacité de l'infrastructure de risques liés aux droits de la personne de Gildan, conformément à ses engagements en matière de droits de la personne, en ce qui a trait (i) au défaut de relocaliser les travailleurs à la suite de la fermeture de l'usine de vêtements de San Miguel et (ii) à la santé et à la sécurité des employés. »

**VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE
PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.**

L'ACTIONNAIRE DISSIDENT NE FORMULE AUCUNE RECOMMANDATION CONCERNANT L'APPROBATION DE LA RÉSOLUTION RELATIVE À LA PROPOSITION D'ACTIONNAIRE.

À moins d'instructions contraires, les personnes désignées dans le **FORMULAIRE DE PROCURATION SUR PAPIER OR** et le **FIV SUR PAPIER OR** ci-joints voteront **CONTRE** l'approbation de la résolution relative à la proposition d'actionnaire.

5. Autres questions

Bien qu'à la connaissance de l'actionnaire dissident, aucune autre question ne soit envisagée d'être soumise à l'assemblée, à l'exception des questions indiquées dans l'avis de convocation à l'assemblée daté du 23 avril 2024, il est prévu que les procurations sollicitées par les présentes seront exercées à l'égard de toutes les autres questions et de toutes les autres propositions qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, conformément au pouvoir discrétionnaire des personnes autorisées à agir dans le cadre de cette assemblée.

RENSEIGNEMENTS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN FAVEUR DES CANDIDATS DE L'ACTIONNAIRE DISSIDENT

Qui peut voter

La direction a fixé la date de clôture des registres qui déterminera quels actionnaires pourront assister et voter à l'assemblée à la fermeture des bureaux le 23 avril 2024. Seuls les actionnaires inscrits le 23 avril 2024 auront le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée. Les actionnaires inscrits qui figurent sur la liste des actionnaires autorisés à voter à l'assemblée à la date de clôture des registres pertinente auront le droit d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions.

À la date de clôture des registres, 168 589 957 actions ordinaires étaient émises et en circulation et, à la connaissance de l'actionnaire dissident, chaque action ordinaire confère un droit de vote.

Sollicitation de procurations

La présente circulaire est fournie par l'actionnaire dissident et pour son compte dans le cadre de la sollicitation de procurations qui seront utilisées à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Cette sollicitation n'est pas faite par la direction de Gildan ou pour son compte.

La sollicitation se fera principalement par la poste, mais les procurations peuvent également être sollicitées personnellement par téléphone, par courriel ou par d'autres moyens électroniques, ainsi que par des annonces dans les journaux ou d'autres médias, ou en personne, par l'actionnaire dissident, certains de ses membres, certains de ses partenaires, certains de ses administrateurs, certains de ses dirigeants et de ses employés, par les candidats de l'actionnaire dissident ou les représentants de l'actionnaire dissident, dont Carson Proxy, dont les services ont été retenus par l'actionnaire dissident pour agir en tant qu'agent chargé de la sollicitation des procurations et agent chargé de la compilation des procurations afin d'aider à la sollicitation réalisée par l'actionnaire dissident et de fournir certains services de consultation et d'autres services connexes. Les responsabilités qui incombent à Carson Proxy sont notamment celles de conseiller l'actionnaire dissident sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance, d'assurer la liaison avec les sociétés de services-conseils en matière de vote par procuration, d'élaborer et d'appliquer des stratégies de communication avec les actionnaires et des stratégies d'engagement auprès des actionnaires, de donner des conseils sur le protocole lié aux assemblées et aux procurations, d'élaborer et d'appliquer des stratégies de communication avec les actionnaires et des stratégies d'engagement auprès des actionnaires, d'envoyer par la poste les documents relatifs à l'assemblée et de procéder au dépouillement des votes. L'actionnaire dissident versera à Carson Proxy des honoraires pouvant aller jusqu'à 175 000 \$, majorés des frais connexes. En outre, l'actionnaire dissident pourrait solliciter des procurations conformément à une dispense des obligations relatives à la sollicitation de procurations en vertu des lois canadiennes sur les sociétés et les valeurs mobilières applicables dans le cas d'une sollicitation publique au moyen d'un message télédiffusé ou radiodiffusé, y compris par voie de communiqué, dans le cadre d'un discours ou d'une publication ou de toute autre façon permise par les lois canadiennes applicables. Les

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.

membres, les partenaires, les administrateurs, les dirigeants ou les employés de l'actionnaire dissident et des membres de son groupe ou d'autres personnes qui sollicitent des procurations pour le compte de l'actionnaire dissident le feront sans rémunération supplémentaire, et aucun des candidats de l'actionnaire dissident ne recevra de rémunération spéciale dans le cadre de la sollicitation. Les frais engagés dans le cadre de la préparation et de l'envoi par la poste de la présente circulaire et de la sollicitation seront pris en charge par l'actionnaire dissident. Toutefois, dans la mesure permise par les lois applicables, l'actionnaire dissident pourrait chercher à obtenir, auprès de Gildan, le remboursement de ses menues dépenses, notamment les frais liés à la sollicitation des procurations et les frais juridiques, engagées dans le cadre de l'assemblée.

À l'exception de ce qui est envisagé ou indiqué dans les présentes, personne n'est autorisé à donner des renseignements ou à faire des déclarations à l'égard des questions envisagées par la présente circulaire, à l'exception des renseignements ou des déclarations qui figurent dans la présente circulaire et, si de tels renseignements sont donnés ou de telles déclarations sont faites, ils ne devraient pas être considérés comme ayant été autorisés.

L'actionnaire dissident demande aux banques, aux maisons de courtage ainsi qu'aux autres dépositaires, aux autres prête-noms et aux autres fiduciaires de transmettre aux propriétaires véritables des actions qu'ils détiennent en tant que propriétaires inscrits tous les documents relatifs à la sollicitation qui leur auront été envoyés par l'actionnaire dissident, et l'actionnaire dissident leur remboursera les frais administratifs et les frais d'envoi raisonnables qu'ils auront engagés pour transmettre ces documents à leurs clients.

Nomination des fondés de pouvoir

L'actionnaire dissident a désigné les représentants Peter Lee et Christine Carson à titre de fondés de pouvoir dans la PROCURATION SUR PAPIER OR et le FIV SUR PAPIER OR. Une PROCURATION SUR PAPIER OR portant une date ultérieure révoquera toutes les procurations antérieures que vous aurez remises à l'égard de l'assemblée.

Les actionnaires doivent soigneusement remplir et signer leurs procurations, conformément aux instructions qui figurent dans la présente circulaire et dans la PROCURATION SUR PAPIER OR, afin de s'assurer que leurs procurations pourront être utilisées lors de l'assemblée. Les procurations remplies et signées doivent être retournées conformément aux instructions qui figurent dans la PROCURATION SUR PAPIER OR.

POUR POUVOIR EXERCER LES DROITS DE VOTE CONFÉRÉS PAR LA PROCURATION À L'ASSEMBLÉE, VOTRE PROCURATION DOIT ÊTRE RETOURNÉE À CARSON PROXY AU PLUS TARD À 17 H (HEURE DE MONTRÉAL) LE 23 MAI 2024 OU, EN CAS DE REPRISE DE L'ASSEMBLÉE EN CAS D'AJOURNEMENT OU DE REPORT, AU PLUS TARD TROIS JOURS OUVRABLES AVANT LE JOUR DE L'ASSEMBLÉE DE REPRISE EN CAS D'AJOURNEMENT OU DE REPORT.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions, veuillez communiquer avec notre agent chargé de la sollicitation des procurations et agent chargé de la compilation des procurations, Carson Proxy, au 1-800-530-5189 (numéro sans frais), au 416-751-2066 (appels locaux ou messages texte), ou encore par courriel à info@carsonproxy.com.

Révocation des procurations

Même si vous avez déjà voté à l'aide de la procuration sur papier bleu ou du formulaire d'instructions de vote de la direction, vous avez le droit de modifier votre vote. Une PROCURATION SUR PAPIER OR ou un formulaire d'instructions de vote portant une date ultérieure qui a été déposé en bonne et due forme et en temps opportun révoque automatiquement tous les formulaires de procuration ou les formulaires d'instructions de vote déposés antérieurement. Pour ce faire, vous devez remplir et remettre la PROCURATION SUR PAPIER OR ci-jointe à Carson Proxy par télécopieur : 416-439-4284, par courriel : info@carsonproxy.com, ou par la poste à : Carson Proxy, 50 Carroll Street, Toronto (Ontario) M4M 3G3, à tout moment jusqu'à trois jours ouvrables avant le jour de l'assemblée au cours de laquelle la procuration doit être utilisée, ou avant le jour de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, inclusivement.

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.

Un actionnaire inscrit qui a remis une procuration peut également la révoquer à tout moment en faisant ce qui suit :

- en votant à nouveau par téléphone ou sur internet, ou encore en remplissant et en signant un formulaire de procuration portant une date ultérieure et en le déposant auprès de Services aux investisseurs Computershare inc., l'agent des transferts de la Société, au plus tard à 10 h (heure de Montréal) le vendredi 24 mai 2024 ou 48 heures (compte non tenu des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant tout report ou toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement;
- en déposant un document signé par l'actionnaire inscrit ou son représentant autorisé par écrit de l'une ou l'autre des façons suivantes :
 - auprès de Services aux investisseurs Computershare inc., 100 University Avenue, 8^e étage, North Tower, Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1, à tout moment jusqu'au dernier jour ouvrable avant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report,
 - auprès du président de l'assemblée avant le début de l'assemblée le jour de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report;
- de toute autre façon permise par la loi.

Si vous êtes un porteur non inscrit d'actions ordinaires, des instructions de vote spéciales pourraient s'appliquer. Un actionnaire non inscrit peut révoquer une procuration ou un formulaire d'instructions de vote donné à un intermédiaire ou à une autre société de services (par ex. Broadridge) à tout moment en votant de nouveau, car la dernière PROCURATION SUR PAPIER OR ou le dernier formulaire d'instructions de vote révoquera automatiquement toute procuration ou tout formulaire d'instructions de vote déjà remis, ou en envoyant un avis écrit à l'intermédiaire conformément aux instructions données à l'actionnaire non inscrit par son intermédiaire. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter aux directives qui figurent à la rubrique « Avis aux actionnaires non inscrits » ci-dessous ou veuillez communiquer avec Carson Proxy au 1-800-530-5189 (numéro sans frais), au 416-751-2066 (appels locaux ou messages texte), ou encore par courriel à info@carsonproxy.com.

Exercice du pouvoir discrétionnaire

Les droits de vote rattachés aux actions ordinaires représentées par la PROCURATION SUR PAPIER OR ci-jointe seront exercés pour tout scrutin à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, et si vous indiquez un choix à l'égard d'une question à l'ordre du jour, les droits de vote rattachés aux actions ordinaires seront exercés conformément à ce choix.

En l'absence d'une telle indication, les droits de vote rattachés aux actions ordinaires représentées par la PROCURATION SUR PAPIER OR ci-jointe (i) seront exercés EN FAVEUR de l'élection de chacun des candidats de l'actionnaire dissident, (ii) feront l'objet d'une ABSTENTION de vote à l'égard de l'élection de chacun des candidats de la direction, (iii) seront exercés EN FAVEUR de la nomination de KPMG à titre d'auditeur de la Société, (iv) seront exercés CONTRE l'approbation de la résolution ayant trait à l'approbation de la rémunération, et (v) seront exercés CONTRE la résolution ayant trait à la proposition d'actionnaire. Les personnes nommées dans la PROCURATION SUR PAPIER OR disposent d'un pouvoir discrétionnaire (qu'elles pourront exercer à leur gré) à l'égard des modifications des questions énoncées dans la procuration et à l'égard de toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. L'actionnaire dissident n'a actuellement connaissance d'aucune modification ni d'aucune autre question qui pourrait être soumise à l'assemblée.

Actionnaires inscrits

Si vous êtes un actionnaire inscrit de la Société (à savoir que vos actions ordinaires sont détenues directement par vous et non par votre courtier ou un autre intermédiaire), vous devriez suivre les procédures qui figurent dans la PROCURATION SUR PAPIER OR ci-jointe et qui figurent ci-dessous. Toute PROCURATION SUR PAPIER OR portant une date ultérieure révoquera automatiquement la procuration que vous aurez soumise antérieurement.

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.

Pour (i) voter EN FAVEUR de l'élection de chacun des candidats de l'actionnaire dissident et de la résolution relative à la nomination de KPMG à titre d'auditeur de la Société, (ii) S'ABSTENIR de voter à l'égard de l'élection de chacun des candidats de la direction, et (iii) voter CONTRE la résolution ayant trait à la proposition d'actionnaire et la résolution ayant trait à l'approbation de la rémunération, vous devez procéder de la façon suivante :

1. remplir la PROCURATION SUR PAPIER OR en cochant : (i) EN FAVEUR de l'élection de chacun des candidats de l'actionnaire dissident (et seulement ces candidats), (ii) S'ABSTENIR de voter à l'égard de l'élection de chacun des candidats de la direction, (iii) EN FAVEUR de la nomination de KPMG à titre d'auditeur de la Société, (iv) CONTRE la résolution ayant trait à l'approbation de la rémunération, et (v) CONTRE la résolution ayant trait à la proposition d'actionnaire;
2. signer et dater la PROCURATION SUR PAPIER OR et la retourner à Carson Proxy, selon les indications qui y figurent. Afin de vous assurer que vos instructions de vote soient retournées avant la date limite, nous vous recommandons de retourner votre procuration par télécopie ou par courriel.

Un actionnaire inscrit peut nommer une autre personne physique ou morale, qui n'est pas tenue d'être un actionnaire, que les personnes nommées dans la PROCURATION SUR PAPIER OR qui accompagne la présente circulaire, à titre de fondé de pouvoir, pour qu'elle assiste, et qu'elle agisse pour le compte de cet actionnaire, à l'assemblée. L'actionnaire peut exercer ce droit en indiquant le nom de la personne physique ou morale qu'il nomme à titre de fondé de pouvoir dans l'espace vide prévu à cette fin sur la PROCURATION SUR PAPIER OR.

Avis aux actionnaires non inscrits

Seuls les porteurs inscrits d'actions ordinaires, ou les personnes qu'ils nomment à titre de fondés de pouvoir, sont autorisés à assister à l'assemblée et à y voter. Toutefois, dans de nombreux cas, les actions ordinaires détenues en propriété véritable par un porteur (un « porteur non inscrit ») sont inscrites de l'une des façons suivantes :

- au nom d'un intermédiaire avec lequel le porteur non inscrit traite en ce qui a trait aux actions. Les intermédiaires comprennent les banques, les sociétés de fiducie, les courtiers en valeurs mobilières et les fiduciaires ou encore les administrateurs de REER, de FERR ou de REEE autogérés et de régimes semblables;
- au nom d'un dépositaire (comme Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS »)).

En vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, l'actionnaire dissident a distribué des copies de la présente circulaire et de la PROCURATION SUR PAPIER OR (collectivement, les « documents relatifs à l'assemblée ») à la CDS et aux intermédiaires en vue de leur distribution ultérieure aux porteurs non inscrits.

À moins qu'un porteur non inscrit ait renoncé au droit de recevoir les documents relatifs à l'assemblée, les intermédiaires sont tenus de les lui faire parvenir. En règle générale, les intermédiaires feront appel à une société de services (comme Broadridge Investor Communications) afin qu'elle transmette les documents relatifs à l'assemblée aux porteurs non inscrits.

Les porteurs non inscrits qui n'ont pas renoncé à leur droit de recevoir les documents relatifs à l'assemblée recevront soit un formulaire d'instructions de vote, soit, plus rarement, un formulaire de procuration. Ces formulaires visent à permettre aux porteurs non inscrits de donner des instructions quant à la façon d'exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires dont ils ont la propriété véritable. Ils devront respecter la procédure décrite ci-dessous, selon le type de formulaire qu'ils auront reçu.

Dans la plupart des cas, un porteur non inscrit recevra, parmi les documents relatifs à l'assemblée, un formulaire d'instructions de vote (aussi appelé un « FIV »). Si le porteur non inscrit ne souhaite pas assister à l'assemblée et y voter en personne (ou s'il veut qu'une autre personne assiste à l'assemblée et y vote en son nom), il doit remplir le formulaire d'instructions de vote, le signer et le retourner conformément aux directives qui y sont fournies. Si un porteur non inscrit souhaite assister à l'assemblée et y voter en personne (ou s'il veut qu'une autre personne assiste à l'assemblée et y vote en son nom), il doit remplir le formulaire d'instructions de vote, le signer et le retourner conformément aux directives fournies.

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.

Ces documents vous permettent de donner des directives quant à l'exercice des droits de vote rattachés aux actions ordinaires dont vous êtes le propriétaire véritable. Par conséquent, vous devriez suivre rigoureusement les directives qui figurent dans votre PROCURATION SUR PAPIER OR ou votre FIV SUR PAPIER OR, selon le cas. Pour obtenir de l'aide, veuillez communiquer avec notre agent chargé de la sollicitation de procurations et agent chargé de la compilation des procurations, Carson Proxy au 1-800-530-5189 (numéro sans frais), au 416-751-2066 (appels locaux ou messages texte), ou encore par courriel à info@carsonproxy.com.

AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Sauf tel qu'il est indiqué dans les présentes, à la connaissance de l'actionnaire dissident, aucun des candidats de l'actionnaire dissident, ni aucune personne ayant des liens avec ceux-ci ou faisant partie du même groupe que ceux-ci, (i) n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans toute opération réalisée depuis le début du dernier exercice clos de Gildan qui a eu ou qui aura une incidence importante sur Gildan ou ses filiales, ou dans toute opération projetée qui a eu ou qui aura un tel effet, ou (ii) n'a d'intérêt important, direct ou indirect, dans tout point à l'ordre du jour de l'assemblée, à l'exception de l'élection des administrateurs.

À la connaissance de l'actionnaire dissident, aucun des candidats de l'actionnaire dissident, ni aucune personne ayant des liens avec ceux-ci, n'a ni n'a eu, à tout moment depuis le début du dernier exercice clos de Gildan, de dettes envers Gildan ou l'une ou l'autre de ses filiales, ni n'a contracté auprès d'une autre entité un emprunt qui, à tout moment depuis le début du dernier exercice clos de Gildan, a fait l'objet d'une garantie, d'une convention de soutien, d'une lettre de crédit ou d'une autre entente comparable fournie par Gildan ou par l'une ou l'autre de ses filiales.

La participation des candidats de l'actionnaire dissident à la présente sollicitation consistera en la sollicitation de procurations dissidentes.

Indépendance

L'actionnaire dissident est d'avis que chacun des candidats de l'actionnaire dissident sera, s'il est élu, un administrateur « indépendant » au sens du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* et du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, à l'exception de Glenn J. Chamandy.

Ordonnances d'interdiction d'opérations, amendes, sanctions ou faillites

À l'exception de ce qui suit, à la connaissance de l'actionnaire dissident, aucun des candidats de l'actionnaire dissident (ni aucune société de portefeuille personnelle de ces personnes) (i) ne s'est vu imposer des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou n'a conclu une entente de règlement avec celle-ci; (ii) ne s'est vu imposer d'autres amendes ou d'autres sanctions par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérées comme importantes par un porteur de titres raisonnable qui doit décider s'il vote pour un candidat à un poste d'administrateur; (iii) n'est ni n'a été au cours des dix dernières années administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui a) a fait l'objet d'une ordonnance qui était en vigueur pendant que le candidat au poste d'administrateur agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, b) a fait l'objet d'une ordonnance qui a été prononcée après que le candidat au poste d'administrateur ait cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et qui découlait d'un événement survenu pendant qu'il exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; (iv) n'est ni n'a été au cours des dix dernières années un administrateur ou un membre de la haute direction d'une société qui, pendant que le candidat au poste d'administrateur exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité ou a fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir ses actifs; ou (v) n'a, au cours des dix dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité ou a fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, et aucun séquestre, aucun séquestre-gérant ni aucun syndic de faillite n'a été nommé afin de détenir les actifs de ce candidat au poste d'administrateur.

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.

M. Kneeland est devenu administrateur de Monitronics International Inc. (« Monitronics ») en août 2019 dans le cadre d'une restructuration de Monitronics entreprise à la suite du dépôt par Monitronics et ses filiales, en juin 2019, des dossiers de faillite en vertu du chapitre 11. Monitronics a de nouveau sollicité la protection de la loi sur la faillite en vertu du chapitre 11 en mai 2023 dans le cadre d'une entente selon laquelle une majorité d'actionnaires de Monitronics a accepté d'appuyer une restructuration accélérée. M. Kneeland a par la suite cessé d'agir en qualité d'administrateur de Monitronics en juin 2023.

M^{me} Kau est devenue administratrice de Atis Group Inc. (« Atis ») en octobre 2017. Au début de 2021, Atis a demandé la protection de la Cour supérieure du Québec en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* afin de restructurer ses activités. M^{me} Kau a cessé d'être administratrice de Atis en février 2021. En décembre 2021, la quasi-totalité des actifs non monétaires de Atis ont été vendus et l'entité a été mise en faillite.

Principaux porteurs de titres avec droit de vote

À la connaissance de l'actionnaire dissident, en date de la présente circulaire, aucune personne physique ou morale n'était propriétaire véritable, directement ou indirectement, de titres avec droit de vote de la Société représentant plus de 10 % des droits de vote rattachés à une même catégorie de titres avec droit de vote de la Société ni n'exerçait un contrôle ou une emprise sur un tel pourcentage de ces titres.

Rémunération de certains membres de la haute direction, prêts, intérêt dans des opérations importantes, contrats de gestion et plan de rémunération fondé sur des titres de participation

L'actionnaire dissident ne peut raisonnablement obtenir de renseignements supplémentaires sur Gildan, ses administrateurs et ses dirigeants ainsi que sur l'assemblée, car ces renseignements ne sont accessibles qu'à la direction de Gildan, et qu'ils sont présentés dans les documents de la direction relatifs à l'assemblée, y compris les renseignements sur les administrateurs actuels de Gildan, les candidats aux postes d'administrateur proposés par la direction (comme il est prévu par l'*Annexe 51-102A5, Circulaire de sollicitation de procurations*), la rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs de Gildan (comme il est prévu par l'*Annexe 51-102A6, Rémunération de la haute direction*), les pratiques de gouvernance de Gildan (comme il est prévu par l'*Annexe 58-101A1, Information concernant la gouvernance*), les prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction de Gildan ou aux personnes avec lesquelles ils ont des liens ou qui appartiennent au même groupe, les contrats de gestion qui peuvent avoir été conclus avec Gildan, les titres qui seront émis dans le cadre de régimes de rémunération fondés sur des titres de participation de Gildan, l'intérêt des administrateurs et des dirigeants de Gildan relativement aux points à l'ordre du jour de l'assemblée et tout intérêt, direct ou indirect, d'une « personne informée » (au sens qui est donné à ce terme dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*) de Gildan, ou de toute personne avec laquelle elle a des liens ou qui appartient au même groupe, dans toute opération réalisée depuis le début du dernier exercice clos de Gildan qui a eu ou pourrait avoir une incidence importante sur Gildan ou ses filiales, ou dans toute opération projetée qui a eu ou pourrait avoir un tel effet. Pour obtenir ces renseignements, veuillez consulter les documents de la direction relatifs à l'assemblée, ainsi que les autres documents d'information continue déposés par Gildan sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Ces renseignements pourraient toutefois ne pas être à jour.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires sur Gildan sont disponibles sous son profil d'émetteur sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca. Des renseignements financiers concernant Gildan sont fournis dans ses états financiers comparatifs et dans son rapport de gestion pour son dernier exercice et son dernier trimestre clos, lesquels documents peuvent être consultés sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, sous le profil d'émetteur de Gildan.

On peut obtenir des exemplaires de la dernière notice annuelle, des derniers états financiers audités, des états financiers intermédiaires et du rapport de gestion de Gildan déposés depuis les derniers états financiers audités, et de la dernière circulaire de sollicitation de procurations de la direction, en en faisant la demande au secrétaire de Les Vêtements de Sport Gildan Inc., Tour KPMG, 600, boulevard De Maisonneuve Ouest, 33^e étage, Montréal (Québec) Canada H3A 3J2. Si vous n'êtes pas un actionnaire de Gildan, vous devrez peut-être payer des frais minimes pour obtenir ces documents.

**VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE
PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.**

L'auditeur de Gildan est KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Sauf indication contraire, les renseignements que renferme la présente circulaire sont donnés en date de celle-ci. L'actionnaire dissident a approuvé le contenu de la présente circulaire et en a autorisé la diffusion. La circulaire a été envoyée à chaque administrateur de la Société, aux auditeurs de la Société et à chaque actionnaire de la Société dont la procuration a été sollicitée, et elle est conforme aux lois et aux règlements en vigueur.

VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT. EXERCEZ LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOTRE
PROCURATION SUR PAPIER OR DÈS AUJOURD'HUI.

Le 29 avril 2024

(signé) « Usman Nabi »

Usman Nabi

Fondateur, associé directeur et chef des placements de
Browning West Master Fund LP

pour le compte de l'actionnaire dissident
de Les Vêtements de Sport Gildan Inc.